JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS

341



SOMMAIRE

- Procès-verbal d'attribution
- Avis d'appel à concurrence
- Constitution de la listre restreinte
- Procès-verbal d'ouverture

+

PARUTION DU 19 FEVRIER 2024



Chers lecteurs,

C'est avec une immense fierté que je vous présente le nouveau visage du Journal des Marchés Publics, désormais en ligne, porteur d'une vision révolutionnaire dans la manière dont nous communiquons et partageons l'information. Notre engagement envers l'innovation ne se limite pas à la simple numérisation, mais s'étend à des améliorations tangibles pour vous, nos précieux lecteurs.

Désormais, bénéficiez d'une rapidité de publication accrue, avec des mises à jour deux fois par semaine, chaque lundi et jeudi. Cette fréquence accrue garantit une information constamment actualisée, vous tenant au courant des derniers développements dans le monde des marchés publics. Nous avons repensé le processus de soumission pour le rendre plus facile que jamais. Les récits sont désormais simples à soumettre, favorisant une participation plus large et diverse.

De plus, nous avons créé un espace dédié pour les autorités contractantes, simplifiant leur suivi des publications et renforçant la transparence dans le processus. Cette évolution vers une plateforme numérique n'est pas simplement un changement de support, mais une transformation complète de la façon dont nous vous servons l'information. Vos retours et suggestions sont essentiels, car nous aspirons à évoluer en tandem avec vos besoins.

Rejoignez-nous dans cette nouvelle ère de connectivité, de simplicité et d'efficacité. Ensemble, bâtissons un avenir où les marchés publics sont accessibles, dynamiques et éclairés.

Merci de faire partie de cette révolution.

Cordialement,

Mme ALI YERIMA CHERIFATOU

La Directrice Nationale de Contrôle des Marchés Publics

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS CHARGE DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 3621 / 01 BP 3502 Cotonou - BENIN
Tél. +229 21 31 77 71 / +229 21 31 52 28
Fax. +229 21 31 51 09
Prmp_mcvdd@cadredevie.bj

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA PREPARATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET

MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Nom du projet : Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales Phase II (PAGEFCOM2)

FAD DON : N° 2100155034417 du 10 avril 2017

N° d'Identification du Projet : **P-BJ-AAD-004**.

Numéro de l'avis : N° 003/PRMP/MCVT/DGEFC/PAGEFCOM2/S-PRMP du 13-02-2024.

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales Phase II (PAGEFCOM2), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour effectuer les paiements éligibles au titre des services de consultance à confier **à un consultant individuel** qui sera chargé de **la préparation du rapport d'achèvement du projet.**

2. Les services prévus au titre de cette mission se feront pendant **un délai de quarante-cinq (45) jours calendaires.**

3. L'objectif général vise à évaluer les résultats obtenus d'une part et, d'autre part à analyser les causes de ces résultats obtenus. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Analyser la conception/formulation du projet ainsi que l'approche utilisée sont pertinentes pour la satisfaction des besoins identifiés ;
- mettre en exergue l'apport de la mise en œuvre du projet dans la réalisation des missions et stratégies de la BAD ;
- examiner les résultats globaux obtenus par rapport aux objectifs du projet ;
- analyser les contraintes de performance (institutionnelles, opérationnelles, etc.) qui ont affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats ;
- quantifier, dans la mesure du possible, les effets obtenus en termes d'appui à la gestion des forêts communales phase 2, la satisfaction des besoins essentiels et l'amélioration des conditions de vie, le renforcement des capacités des acteurs locaux, et l'amélioration de la qualité des services ;
- examiner la contribution du programme dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre ;
- faire ressortir les leçons apprises de la mise en œuvre du projet et proposer des recommandations.

Personne Responsable des Marchés Publics

4. Le Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.
Les Consultants intéressés doivent produire un dossier de candidature composé de :
- Une lettre à manifestation d'intérêt précisant la mission ;
- Le curriculum vitae (CV) détaillé faisant état de la formation, des expériences professionnelles et des missions similaires justifiant que le consultant est qualifié pour les prestations décrites (référence de prestations similaires, expérience dans les missions comparables, disponibilité, etc...); ce CV doit comporter la date de début et de fin de chaque expérience professionnelle ;
- Les attestations ou certificats de services faits ainsi que les copies des diplômes et des attestations de formation.

Les critères de qualification pour la mission sont les suivants :

➢ **Qualifications générales (Formation et expérience générale) :**
➢ Formation : Etre un expert titulaire d'un diplôme d'ingénieur planificateur, ou ingénieur environnementaliste, ou ingénieur forestier ou ingénieur agroéconomiste ou tout autre domaine équivalent d'un niveau minimum de BAC + 5;
✓ Expérience Générale : Avoir **au moins dix (10) ans** d'expérience professionnelle d'ordre général dans le domaine de mise en œuvre, du suivi ou de l'évaluation des projets de développement rural.

➢ **Expériences spécifiques dans le domaine :**
✓ Avoir exécuté deux (02) missions spécifiques dans l'évaluation des projets d'aménagement et de gestion des forêts et des ressources naturelles ;
✓ Avoir exécuté deux (02) missions similaires d'achèvement de projet ;
✓ Avoir exécuté deux (02) missions spécifiques sur les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ;
✓ Avoir exécuté deux (02) missions similaires dans l'évaluation ou l'étude socio-économique de projets financés par la BAD, le FEM ou autres projets/programme financés par les partenaires au développement en Afrique ;

➢ **Connaissance de la région**
✓ Avoir exécuté deux (02) missions similaires d'achèvement de projet dans le secteur forestier en Afrique subsaharienne.

Personne Responsable des Marchés Publics

5. Les Critères d'Evaluation/Qualification des Consultants
Les consultants seront évalués conformément aux critères ci-dessous :

Critères et sous-critères	Note pour les critères
Qualifications générales (Formation et expérience générale)	**20**
Formation : Etre un expert titulaire d'un diplôme d'ingénieur planificateur, ou ingénieur environnementaliste, ou ingénieur forestier ou ingénieur agroéconomiste ou tout autre domaine équivalent d'un niveau minimum de BAC + 5; (**est une référence d'éligibilité préalable à l'expérience d'ordre général**)	10
Expérience générale : Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle d'ordre général dans le domaine de mise en œuvre, du suivi ou de l'évaluation des projets de développement rural **(moins de 10 ans = 00 point ; au moins 10 ans = 10 points)**	10

Critères et sous-critères	Note pour les critères
Expériences spécifiques dans le domaine	**70**
Avoir exécuté deux (02) missions spécifiques dans l'évaluation des projets d'aménagement et de gestion des forêts et des ressources naturelles **(soit 10 points par missions)**	20
Avoir exécuté deux (02) missions similaires d'achèvement de **projet (soit 15 points par mission)**	30
Avoir exécuté deux (02) missions spécifiques sur les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats **(soit 05 points par mission)**	10
Avoir exécuté deux (02) missions similaires dans l'évaluation ou l'étude socio-économique de projets financés par la BAD, le FEM ou autres projets/programme financés par les partenaires au développement en Afrique **(soit 05 points par mission)**	10
Connaissance de la région	**10**
Avoir exécuté deux (02) similaires d'achèvement de projet dans le secteur forestier en Afrique subsaharienne **(soit 05 points par missions)**	10
Total	**100 points**

N.B. : La note minimale requise pour être éligible est de 70 points sur 100. En cas d'égalité de note, le consultant ayant obtenu plus de missions en achèvement des projets sera sélectionné.

Le candidat ayant obtenu la note totale la plus élevée et supérieure à la note minimale ci-dessus sera invité à négocier un contrat.

6. Les consultants éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les termes de références) par e-mail ou à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heures locales) les jours ouvrables du lundi au vendredi au :
Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable : 01 BP 3621 Cotonou Tél. 21 31 55 08 Bureau 103 ex Bâtiment DPP au 1er étage.

7. Les expressions d'intérêt (CV) doivent être rédigées en langue française et déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie ainsi qu'une (01) version électronique sur clé USB sous le format PDF le tout dans une envelope unique à l'adresse ci-dessous mentionnée **au plus tard le** ..... 11 Mars 2024 ..... à **10 heures 00** minutes (heure locale), et doivent porter expressément la mention « Ministre du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement Durable », **«Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales Phase II (PAGEFCOM2) : Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un consultant individuel chargé de la préparation du rapport d'achèvement du projet PAGEFCOM2». A N'OUVRIR QU'EN SEANCE.**

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable, Bureau 103 ex Bâtiment DPP au 1er étage:
01 BP 3502 Cotonou
Tél. (+229) 21 31 55 08
Courriel : Prmp_mcvdd@cadredevie.bj

8. L'ouverture des offres aura lieu **le même jour à partir de 10 heures 30 minutes (heure locale),** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants à l'adresse ci-dessus mentionnée.

9. Une liste restreinte d'au moins trois (03) à cinq (05) consultants, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux Règles de procédure de la BAD pour l'utilisation des Consultants. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de l'inclure dans la liste restreinte.

La Personne Responsable des Marchés Publics



Michel Kouèssi YACOBI

PORT AUTONOME
DE COTONOU

Section 0. Avis d'appel d'offres

Objet : ***Accord cadre pour la maintenance des groupes électrogènes du Port Autonome de Cotonou***

BON A LANCER
DCMP-PAC

Référence de l'AAO : ***S_DT_79196***

Avis n° : ***007/2023/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 05/02/2024***

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Port Autonome de Cotonou affiché sur le tableau d'affichage du PAC et publié sur son site web le 29 décembre 2023.

2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de son budget des fonds et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de **l'accord cadre relatif à la maintenance des groupes électrogènes du Port Autonome de Cotonou.** La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono-attributaire qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

3. Le Port Autonome de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les services de maintenance de son parc de groupe électrogène secours et les motopompes de la station de pompage installés dans ses postes d'énergie électrique ou à proximité des installations secourues. Les groupes électrogènes sont de plusieurs marques, et de type ouvert (sans capot) ou insonorisé (avec capot). Leur puissance varie de 30 KVA à 450 KVA. L'accord cadre est constitué en un (01) lot unique et les variantes ne seront pas prises en compte.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel

d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ou son mandataire ; *Email :* fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics **au bureau 111 situé au Rez-de -chaussée (RDC) du bâtiment de la Direction des Marches Publics du Port Autonome de Cotonou de : 08h-12h30 min et 14h -17h30 min (GMT+1)** ou sur le site web du PAC à l'adresse suivante : www.portcotonou.com.

6. Les exigences en matière de qualification sont :



a) Pour les anciennes entreprises

✓ **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entité spécialisée dans la maintenance des groupes électrogènes justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ou les statuts si requis ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020 ; 2021, 2022 et 2023) et de l'année en cours **d'un montant minimum de vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA chacun**, justifié par des attestations de bonne fin d'exécution ou attestation de services fait ou des procès-verbaux de réception. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être appuyée de contrat (pages de garde, de signature et de la page comportant le montant) en copie simple ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des prestations ;
- Disposer des moyens humains nécessaires pour l'exécution des prestations.

✓ **Exigences financières :**

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) d'un montant minimum de trente-cinq millions (35 000 000) FCFA justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI, la page de certification du

membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;

Ou

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de cinq millions huit cent mille (5 800 000) FCFA justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

✓ **Exigences techniques et expériences :**

BON A LANCER
DGMP-PAC

- Être une entité spécialisée dans la maintenance des groupes électrogènes justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ou les statuts si requis ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant au moins égal à trente-cinq millions (35 000 000) FCFA valide sur la durée de l'exécution de l'accord cadre ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des prestations ;
- Disposer des moyens humains nécessaires pour l'exécution des prestations.

✓ **Exigences financières :**

- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprise naissante et les états financiers des années d'existence pour les entreprises n'ayant pas trois ans d'âge ;

Et

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de cinq millions huit cent mille (5 800 000) FCFA justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin.

7. Le délai d'exécution de la prestation est de trente-six (36) mois.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 05/02/2024. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats

intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **au Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou de : Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin)** aux heures suivantes : **08h -12h30 min et 14h -17h30 min (GMT+1)**. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web **(Non applicable)** *ou* obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : au Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou au plus tard le 01/03/2024 **à 10h 00 minutes (GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après Salle de dépouillement de la **Direction des Marches Publics du PAC, le** 01/03/2024 **à partir de 10 heures 30 minutes (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un million cinquante mille (1 050 000) F CFA.

BON A LANCER
DCMP-PAC

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de de *quatre-vingt-dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Une visite groupée du site sera organisée par l'autorité contractante à la date ci-après : 16/...Février...../2024. Le point de départ de cette visite est la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. Le port des Equipements de Protections Individuelle (chaussure de sécurité, gilet et casque) sont obligatoires pour l'accès au Port de Cotonou.

Fait à Cotonou le, ...05 Février 2024

BON A LANCER

Le Directeur des marchés publics

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE

PORT AUTONOME
DE COTONOU

Section 0. Avis d'appel d'offres

Objet : *Mise en place du portail du Système d'Information Portuaire : portail d'accès unique aux applications de la communauté portuaire*

Référence de l'AAO : *S_DSIP_84512*

Avis n° : *006/2023/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 05/02/2024*

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Port Autonome de Cotonou affiché sur son tableau d'affichage et publié sur son site web le 29 décembre 2023.

2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de son budget des fonds et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de **mise en place du Portail du Système d'Information Portuaire : portail d'accès unique aux applications de la communauté portuaire.**

3. Le Port Autonome de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter la prestation de mise en place d'un Portail du Système d'Information Portuaire (PSIP) dont l'objectif principal d'offrir accès unique, sécurisé et facile aux applications et services de la communauté.

Les prestations sont en deux lots. Le premier : Lot 1 est la mise en place des plateformes : portail du SIP, documenthèque, plateforme des services portuaires et le second : Lot 2 est la mise en place d'une solution de Single Sign On (SSO) pour le Portail Système d'Information Portuaire du port de Cotonou. Les prestations objets de la mise en place du portail du Système d'Information Portuaire : portail d'accès unique aux applications de la communauté portuaire comprennent plusieurs modules à savoir :

BON A LANCER
DCMP-PAC

- Mise en place d'un Site Web Vitrine du Portail du SIP ;
- Mise en place d'une Documenthèque ;
- Mise en place d'une plateforme des services du Port de Cotonou ;
- Mise en place d'un système de SSO.

Le module SSO du Portail d'Accès Unique cité au point 4 est décrit dans le Lot 2 et constitue une dépendance fonctionnelle de la plateforme à mettre en place. Ces modules permettront

BP 927 Boulevard de la Marina, Cotonou - Bénin
+229 21 31 52 80 contact@pac.bj
www.portcotonou.com

à la communauté portuaire d'accéder aux applications de cette communauté en un seul et unique endroit, après s'être identifié et authentifié.

Un candidat peut soumissionner au deux (02) lots et être attributaire des deux (02) à la fois s'il répond aux critères de qualification financière cumulée pour les deux (02) lots.
En conséquence, lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement plus avantageuses sur les deux (02) lots mais ne dispose pas des qualifications requises pour être attributaire desdits lots à la fois, il lui sera attribué le lot sur lequel l'écart ou les écarts entre le montant ou les montants du suivant ou des suivants et son montant ou ses montants est ou sont le (s) plus élevé (s). Les offres variantes ne seront pas prise en compte.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. L Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ou son mandataire ; Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics **au bureau 111 situé au Rez-de -chaussée (RDC) du bâtiment de la Direction des Marches Publics du Port Autonome de Cotonou de : 08h-12h30 min et 14h -17h30 min (GMT+1)** ou sur le site web du PAC à l'adresse suivante : www.portcotonou.com.

6. Les exigences en matière de qualification sont :



* **Lot 1**

a) Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques et expériences :

- Être une entité régulièrement installée au Bénin ou à l'étranger exerçant dans le domaine des services d'ingénierie informatiques ou d'expertise en sécurité des Systèmes d'information ou de l'implémentation de solutions de sécurité des systèmes d'information justifié par le registre de commerce ou les statuts ;

- Avoir exécuté en tant que prestataire principal / sous-traitant au moins deux (02) marchés qui prend une fois en compte chacun des domaines ci-après :
  - développement web et mobile et de la gestion de contenu ;
  - de la mise en place d'une documenthèque ;
  - de l'intégration et du développement d'API ;
  - de la mise en œuvre de plateformes de services en ligne, et dématérialisés ;
  - gestion des transactions, le traitement des paiements au cours des cinq dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) et de l'année en cours d'un montant de cinquante-six millions (56 000 000) FCFA chacun, justifiés par les copies d'attestation de bonne fin d'exécution ou une attestation de service fait. L'une ou l'autre des preuves doit être appuyée du contrat (pages de garde, de signature et les pages portant les montants). La possibilité devra être donnée à l'Autorité Contractante pour vérifier les expériences fournies par une démonstration à travers les plateformes conçues. A cet effet, le code d'accès à la solution similaire développée doit être jointe à l'offre. Les critères à vérifier en mode « démonstration » pour les solutions similaires développées sont celles décrite au point **2.1 Description des plateformes ou solutions similaire développée attendu des candidats** de la Partie II Programme d'activité.
- Disposer des moyens humains nécessaires pour l'exécution des prestations.

BON A LANCER
DCMP-PAC

Exigences financières :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) au moins égal à quatre-vingt millions (80 000 000) FCFA justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI.

Ou

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de dix-huit millions (18 000 000) FCFA justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Exigences techniques et expériences :

- Être une entité régulièrement installée au Bénin ou à l'étranger exerçant dans le domaine des services d'ingénierie informatiques ou d'expertise en sécurité des Systèmes d'information ou de l'implémentation de solutions de sécurité des systèmes d'information justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant égal à quatre-vingts millions (80 000 000) FCFA valide sur la durée de l'exécution du marché ;
- Disposer des moyens humains nécessaires pour l'exécution des prestations.

Exigences financières :

- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour les entreprises de moins de trois (03) ans d'âge ;

Et

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de dix-huit millions (18 000 000) FCFA justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin.

Lot 2

c) Pour les anciennes entreprises



Exigences techniques et expériences :

- Être une entité régulièrement installée au Bénin ou à l'étranger exerçant dans le domaine des services d'ingénierie informatiques ou d'expertise en sécurité des Systèmes d'information ou de l'implémentation de solutions de sécurité des systèmes d'information justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Avoir exécuté en tant que prestataire principal / sous-traitant au moins deux (02) marchés de SSO réussi, et de la gestion des identités et des accès (IAM : Identity Access Management) au cours des cinq dernières années (2019, 2020,2021, 2022 et

2023) et de l'année en cours d'un montant de quarante-neuf millions (49 000 000) FCFA chacun, justifiés par les copies d'attestation de bonne fin d'exécution ou une attestation de service fait. L'une ou l'autre des preuves doit être appuyée du contrat (pages de garde, de signature et les pages portant les montants). La possibilité devra être donnée à l'Autorité Contractante pour vérifier les expériences fournies par une démonstration à travers les plateformes conçues. A cet effet, le code d'accès à la solution similaire développée doit être jointe à l'offre. Les critères à vérifier en mode « démonstration » pour les solutions similaires développées sont celles décrite au point **2.1 Description des plateformes ou solutions similaire développée attendu des candidats** de la Partie II Programme d'activité.

- Disposer d'une certification **ISO 27001**
- Disposer des moyens humains nécessaires pour l'exécution des prestations.

Exigences financières :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) au moins égal à soixante-dix millions (70 000 000) FCFA justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI.

BON A LANCER
DCMP-PAC

Ou

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de vingt-quatre millions (24 000 000) FCFA justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin.

d) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Exigences techniques et expériences :

- Être une entité régulièrement installée au Bénin ou à l'étranger exerçant dans le domaine des services d'ingénierie informatique ou d'expertise en sécurité des

Systèmes d'Information ou de l'implémentation de solutions de sécurité des Systèmes d'Information justifié par le registre de commerce ou les statuts ;

- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant égal à soixante-dix millions (70 000 000) FCFA ;
- Disposer des moyens humains nécessaires pour l'exécution des prestations.

Exigences financières :



- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour les entreprises de moins de trois (03) ans d'âge ;
  Et
- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de vingt-quatre millions (24 000 000) FCFA justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin.

7. Le délai de réalisation des prestations est de neuf (09) mois pour le lot 1 et six (06) mois pour le lot 2 à partir de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrage des prestations.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 05/02/2024 Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics au **Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DPRMP) du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin)** aux heures suivantes : **08h -12h30 min et 14h -17h30 min (GMT+1)**. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web **(Non Applicable)** *ou* obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : au Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou au plus tard **le** 05/03/2024 **à 10h 00 minutes (GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après Salle de dépouillement de la **Direction des Marches Publics du PAC, le** 05/03/2024 **à partir de 10 heures 30 minutes (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de huit cent mille (800 000) F CFA pour le lot 1 et sept cent mille (700 000) F CFA pour le lot 2.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Une réunion préparatoire sera organisée pour les candidats, **le** 19/02/2024 à partir de 10 **heures** 00 **minutes (GMT+1)** à la Salle de dépouillement de la **Direction des Marchés Publics du PAC**

Fait à Cotonou le, 05/02/2024

Le Directeur des marchés publics

BON A LANCER
DCMP-PAC

Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE

BP 927 Boulevard de la Marina, Cotonou - Bénin
+229 21 31 52 80 contact@pac.bj
www.portcotonou.com

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION

RÉPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité- Justice-Travail

Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE (revu)

Avis d'Appel d'Offres n°023-23/MEMP/PRMP/S-PRMP du 18/10/2023

Objet du dossier d'appel à concurrence :

Acquisition de fournitures et matériels de bureau, de consommables informatiques et d'équipements d'interconnexion au profit du MEMP (Accord-cadre à bons de commande).

Février 2024

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE (revu)

Avis d'appel à concurrence : Avis d'Appel d'Offres n°023-23/MEMP/PRMP/S-PRMP du 18/10/2023

Objet du dossier d'appel à concurrence : Acquisition de fournitures et matériels de bureau, de consommables informatiques et d'équipements d'interconnexion au profit du MEMP (Accord-cadre à bons de commande).

Mode de passation : **Appel d'Offres Ouvert National**

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 12 février à 16 heures 55 minutes, dans le Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, 01 BP : 10 – Porto-Novo, Oganla, Téléphone : (229) 20-21-52-26, E-mail : prmpmemp2020@gmail.com, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a procédé à la revue du procès-verbal de validation du rapport d'évaluation des offres reçues dans le cadre de la procédure de passation du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n° 1298/MEMP/PRMP/S-PRMP du 07/11/2023, les personnes dont les noms suivent :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
PRMP	H. Emmanuel K. IMOROU	Président	*Voix délibérative*
PRMP	Virgile DAKPOGAN	Rapporteur	*Voix délibérative*
DPAF	Jean AFOKPA	Membre	Voix délibérative
DEC	Coffi KOUDEMAGNON	Membre	Voix délibérative
DSI	Armand HOUNDJE	Membre	Voix délibérative

Les résultats d'analyse et de l'évaluation des offres sont présentés dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N° 1	**Intitulé :** Fournitures de bureau et produits d'entretien.
Procédure	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert national
Justification	Néant
Soumissionnaire(s) [soumissionnaires en lice]	
Néant	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaire	**Motifs**
SHOLA GOLDEN PEACE (SGP)	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les motifs ci-après : • **non-validité** de la **lettre de soumission** : il est indiqué au point a) de la lettre de soumission « ***l'addendum N°023/-23/MEMP/PRMP/S-PRMP du 18 octobre 2023*** » alors qu'il n'y a pas eu d'addendum au dossier d'appel d'offres ; • **non-conformité** de l'**engagement du soumissionnaire** : il est inscrit à la dernière puce de l'engagement du soumissionnaire : « *… en République du Bénin,* ***ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin****, ainsi qu'aux sanctions de …* » au lieu de : « *… en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de …* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)).
NETTO SERVICES	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les motifs ci-après : • **non-validité** de la **lettre de soumission** : il est inscrit dans la lettre de soumission, en son ***paragraphe b)*** : « *Nous nous engageons à fournir conformément au dossier d'appel d'offres … les Fournitures et Services connexes ci-après* **:** « *services de fournitures, de consommables informatiques, de bureaux, fournitures et livraison des*

	produits d'entretien, ***entretien des locaux bureau, création et entretien des espaces verts*** **»,** alors que l'objet du marché est « **acquisition de fournitures et matériels de bureau, de consommables informatiques et d'équipements d'interconnexion au profit du MEMP, lot 1 :** ***Fournitures de bureau et produits d'entretien*** *»* comme inscrit au Point 3 de l'Avis d'appel d'Offres (Page 4 du DAO) ; • **non-conformité** de l'**engagement du soumissionnaire** : il est inscrit à la dernière puce de l'engagement du soumissionnaire : « *... en République du Bénin,* ***ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin****, ainsi qu'aux sanctions de ...* » au lieu de : « *... en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de ...* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)).
SIMORGH	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les motifs ci-après : • **non-validité** de la **lettre de soumission** : la référence de l'Avis d'Appel d'Offres inscrite dans la lettre de soumission est ***Avis n° : 021/MEF/PRMP/SP du 05/10/2023*** alors que l'Avis du Dossier d'Appel d'Offres est le **n°023-23/MEMP/PRMP/SP du 18/10/2023** ; • **non-validité** de la **déclaration de garantie d'offre** : la référence de l'Avis d'Appel d'Offres inscrite dans la déclaration de garantie d'offre est ***Avis n° : 021/MEF/PRMP/SP du 05/10/2023*** alors que l'Avis du Dossier d'Appel d'Offres est le **n°023-23/MEMP/PRMP/SP du 18/10/2023.**
IYA SALE BUSINESS CENTER	L'offre du soumissionnaire a été écartée en raison de la **non-conformité** de la **liste des fournitures et calendrier de livraison**. En effet, il est inscrit dans la colonne « ***Date de livraison au plus tard*** » « **20 jours** » au lieu de « **15 jours** » prévu dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) (Voir page 108) et dans la colonne « date de livraison offerte par le Candidat », « **20 jours** » et par endroit « **21 jours** ».
KING OF BUSINESS	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les motifs ci-après : • **non-validité** de la **lettre de soumission** : il n'est pas indiqué dans la lettre de soumission le lot pour lequel l'offre est soumise. De plus, l'objet mentionné « ***Livraison des fournitures de bureau et produits d'entretien au profit du MEM*** » n'est pas conforme à celui du dossier d'appel d'offres ; • **non-conformité** de l'**engagement du soumissionnaire**. En effet, il est inscrit à la dernière puce de l'engagement du soumissionnaire : « *... en République du Bénin,* ***ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin****, ainsi qu'aux sanctions de ...* » au lieu de : « *... en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de ...* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)).

Attributaire	
Nom	**DESCO INTERNATIONAL**
Montant proposé	Soixante-deux millions cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt et un (62 179 481) F CFA Toutes Taxes Comprises.
Montant évalué (corrigé)	Soixante-deux millions cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt et un (62 179 481) F CFA Toutes Taxes Comprises.
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Acquisition de fournitures et matériels de bureau, de consommables informatiques et d'équipements d'interconnexion au profit du MEMP (Accord-cadre à bons de commande). Lot 1 : **Fournitures de bureau et produits d'entretien.**
Prix	**Soixante-deux millions cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt et un (62 179 481) F CFA Toutes Taxes Comprises.**
Délai d'exécution	Douze (12) mois
Part de sous-traitance	Néant
Variante pris en compte	Non applicable

Lot N° 2	**Intitulé :** Mobilier de bureau.
Procédure	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert national
Justification	Néant
Soumissionnaire en lice	
SISTERN SARL : Classé 2ème	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaire	**Motifs**
EXELLENCE TP	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable en raison de la **non-conformité** de l'**engagement du soumissionnaire**. En effet, il y est inscrit : - première puce : « *attestons avoir pris connaissance des dispositions ... solennellement l'engagement de les respecter* » au lieu de « attestons avoir pris connaissance des dispositions ...solennellement l'engagement de les respecter **sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet** » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)) ; - dernière puce : « *... en République du Bénin, **ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin**, ainsi qu'aux sanctions de ...* » au lieu de : « *... en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de ...* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire.
ZOM ESPACE	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les raisons suivantes : • **non-conformité** de la **déclaration de garantie d'offre** : au point 2.c) de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « *si nous sommes sous le coup d'une sanction de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ou d'une juridiction **administrative** compétente, **ayant pour la confiscation des garanties que nous avons constituées** dans le cadre de la passation du marché,...*» alors que le modèle contenu à la page 99 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est renseigné comme suit : « *si nous sommes sous le coup d'une sanction de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ou d'une juridiction compétente, dans le cadre de la passation du marché,...* » ; • **non-conformité** de l'**engagement du soumissionnaire** : il est inscrit à la dernière puce de l'engagement du soumissionnaire : « *... en République du Bénin, **ou par tous autres textes réglementaires en République du Bénin**, ainsi qu'aux sanctions de ...* » au lieu de : « *... en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de ...* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)).
TRACOR BENIN	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable en raison de la **non-conformité** de la **déclaration de garantie d'offre**. En effet, au point 2.c) de la déclaration de garantie d'offre il est inscrit « *si nous sommes sous le coup d'une sanction de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ou d'une juridiction **administrative** compétente, **conduisant à la saisie des garanties que nous avons constituées** dans le cadre de la passation du marché,...*» alors que le modèle contenu à la page 99 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est renseigné comme suit : « *si nous sommes sous le coup d'une sanction de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ou d'une juridiction compétente, dans le cadre de la passation du marché,...* ».
INRI GROUP	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable en raison de la **non-conformité** de l'**engagement du soumissionnaire**. En effet, il y est inscrit : - **première puce** : « *attestons avoir pris connaissance des dispositions ... solennellement l'engagement de les respecter* » au lieu de « attestons avoir pris connaissance des dispositions ...solennellement l'engagement de les respecter **sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet** » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)) ; - **dernière puce** : « *... en République du Bénin, **ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin**, ainsi qu'aux sanctions de ...* » au lieu de : « *... en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de ...* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire.
SOTEMA GROUPE	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les raisons suivantes :

	• **non-conformité** de la **déclaration de garantie d'offre** : au point 2.c) de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « *si nous sommes sous le coup d'une sanction de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ou d'une juridiction **administrative** compétente, **conduisant à la saisie des garanties que nous avons constituées** dans le cadre de la passation du marché,...* ». alors que le modèle contenu à la page 99 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est renseigné comme suit : « *si nous sommes sous le coup d'une sanction de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ou d'une juridiction compétente, dans le cadre de la passation du marché,...* » ; • **non-validité** de l'**engagement du soumissionnaire** : il est inscrit à la dernière puce de l'engagement du soumissionnaire : « *... en République du Bénin, **ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin**, ainsi qu'aux sanctions de ...* » au lieu de : « *... en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de ...* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)).
SIMORGH	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les motifs suivants : • **non-validité** de la **lettre de soumission** : la référence de l'Avis d'Appel d'Offres inscrite dans la lettre de soumission est ***Avis n° : 021/MEF/PRMP/SP du 05/10/2023*** alors que l'Avis du Dossier d'Appel d'Offres est le **n°023-23/MEMP/PRMP/SP du 18/10/2023** ; • **non-validité** de la **déclaration de garantie d'offre** : la référence de l'Avis d'Appel d'Offres inscrite dans la déclaration de garantie d'offre est ***Avis n° : 021/MEF/PRMP/SP du 05/10/2023*** alors que l'Avis du Dossier d'Appel d'Offres est le **n°023-23/MEMP/PRMP/SP du 18/10/2023.**
GROUPEMENT ATC IB-BENIN SUPPLY	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable. En effet, le groupement a renseigné « NEANT » sur **les bordereaux des prix pour les fournitures à importer et déjà importées** alors que conformément au Dossier d'Appel d'Offres (DAO), au moins un des mobiliers est « IMPORTÉ » (***Bureau de haut standing***). De plus, selon l'indication sur les fiches techniques fournies dans l'offre, le ***fauteuil haut dossier*** et la ***chaise visiteur*** proposés par le groupement sont « IMPORTÉS ».

Attributaire	
Nom	**SIAKA L COMPANY**
Montant proposé	Trente-deux millions neuf cent vingt-deux mille (32 922 000) F CFA Toutes Taxes Comprises.
Montant évalué (corrigé)	Trente-deux millions neuf cent vingt-deux mille (32 922 000) F CFA Toutes Taxes Comprises.
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Acquisition de fournitures et matériels de bureau, de consommables informatiques et d'équipements d'interconnexion au profit du MEMP (Accord-cadre à bons de commande), Lot 2 : **Mobilier de bureau.**
Prix	**Trente-deux millions neuf cent vingt-deux mille (32 922 000) F CFA Toutes Taxes Comprises.**
Délai d'exécution	Douze (12) mois
Part de sous-traitance	Néant
Variante	Non applicable

Lot N° 3	**Intitulé :** Matériels et équipements de bureau.
Procédure	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert national
Justification	Néant
Soumissionnaire(s) [soumissionnaires en lice]	
Néant	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaire	**Motifs**

<table>
<tr>
<td>ZENITH SERVICES</td>
<td>L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les motifs suivants :
• non-conformité de la lettre de soumission : en effet,
- au point f) (correspondant au paragraphe g) du formulaire de la lettre de soumission) : il est fait référence à la clause 4.2 au lieu de la clause 4.3 des Instructions aux Candidats ;
- au point g) (correspondant au paragraphe h) du formulaire de la lettre de soumission) : il est fait référence à la clause 4.3 au lieu de la clause 4.2 des Instructions aux Candidats ;
- le paragraphe i) du formulaire de la lettre de soumission dont le contenu est : « nous ne participons pas, en qualité de candidats ou sous-traitant, à plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres conformément à la clause 4.4 des Instructions aux Candidats ; autre que des offres « variantes » présentées conformément à la clause 13 des Instructions aux candidats » (Page 63 du Dossier d'Appel d'Offres) ne figure pas dans la lettre de soumission du candidat.
• non-conformité de la déclaration de garantie d'offre : en effet,
- la quatrième puce du point b) du modèle de déclaration de garantie d'offre renseigné comme « si nous ne fournissons pas la garantie de bonne exécution du marché, si nous ne sommes pas tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats » (Page 99 du Dossier d'Appel d'Offres) ne figure pas dans la déclaration de garantie d'offre fournie ;
- au point 2.c) de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « ... d'une juridiction administrative compétente conduisant à la saisie des garanties que nous avons constituées dans le cadre de la passation du marché,... » alors que le modèle est renseigné comme suit : « ... d'une juridiction compétente, dans le cadre de la passation du marché,... » ;
- au point 3) de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « La présente lettre de déclaration de garantie expirera ... ou (ii) vingt-huit (28) jours suivant l'expiration de notre Offre » alors que le modèle est renseigné comme suit : « La présente lettre de déclaration de garantie expirera ...ou (ii) trente (30) jours suivant l'expiration du délai de validité de notre Offre » ;
- au point 4) de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « ... lettre d'intention. » au lieu de : « ... lettre de déclaration ».
• non-conformité de l'engagement du soumissionnaire : en effet, il est inscrit à la dernière puce de l'engagement du soumissionnaire, « ... sanctions prévues aux articles 122 et 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 ..., ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de disqualification ou d'exclusion .... » au lieu de « ... aux sanctions prévues à l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 ..., ainsi qu'aux sanctions de disqualification ou d'exclusion ... » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)).</td>
</tr>
<tr>
<td>TRACOR BENIN</td>
<td>L'offre du soumissionnaire a été rejetée pour les motifs de non-conformité technique suivants :
<table>
<tr><th>No</th><th>Désignation</th><th>Observation sur les fiches techniques</th><th>Décision</th></tr>
<tr><td colspan="4">STRUCTURE : DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES (DPAF)</td></tr>
<tr><td>1</td><td>Relieur mécanique</td><td>Le soumissionnaire a proposé un relieur électrique au lieu d'un relieur mécanique exigé dans le DAO (Page 132).</td><td>Non conforme</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Caméra de surveillance</td><td>Le soumissionnaire a proposé la marque « SONY » dans la description technique des fournitures alors que la marque indiquée sur la fiche technique du produit est « D-Link ».</td><td>Non conforme</td></tr>
<tr><td>5</td><td>Vidéo projecteur professionnel</td><td>- Luminosité proposée : 1 800 lumens au lieu de 4 200 lumens exigé dans le DAO (Page 132) ;</td><td>Non conforme</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
</table>

			- Technologie proposée : **DLP** au lieu de **3LCD** ou **HD** exigé dans le DAO (Page 132).	
	STRUCTURE DECONCENTREES DU MEMP			
	1	Onduleur APC Smart 1500VA	Le soumissionnaire a proposé APC **1000 VA** au lieu de APC SMART **1500 VA** exigé dans le DAO (Page 132).	Non conforme
	2	Régulateur de tension	Le soumissionnaire a proposé un régulateur de tension **1000 VA** au lieu de **2000 VA** exigé dans le DAO (Page 132).	Non conforme
	STRUCTURE : DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI)			
	1	Onduleur APC Smart 650VA	Le soumissionnaire a proposé un onduleur de puissance configurable max de **500 WATTS** au lieu de **325 WATTS** exigé dans le DAO (Page 133).	Non conforme

SIMORGH

L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les motifs ci-après :

- **non-validité** de la **lettre de soumission** : la référence de l'Avis d'Appel d'Offres inscrite dans la lettre de soumission est ***Avis n° : 021/MEF/PRMP/SP du 05/10/2023*** alors que l'Avis du Dossier d'Appel d'Offres est le **n°023-23/MEMP/PRMP/SP du 18/10/2023** ;
- **non-validité** de la **déclaration de garantie d'offre** : la référence de l'Avis d'Appel d'Offres inscrite dans la déclaration de garantie d'offre est ***Avis n° : 021/MEF/PRMP/SP du 05/10/2023*** alors que l'Avis du Dossier d'Appel d'Offres est le **n°023-23/MEMP/PRMP/SP du 18/10/2023.**

FNAC PLANET MOBILE

L'offre du soumissionnaire a été rejetée pour les motifs de **non-conformité technique** suivants :

No	**Désignation**	**Observation sur les descriptions techniques et fiches techniques**	**Décision**
STRUCTURE : DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES (DPAF)			
4	Ventilateur sur pied non rechargeable et avec télécommande	La fiche technique n'indique pas la capacité d'air par minute.	Non conforme
5	Vidéo projecteur professionnel	- Zoom proposé : **1.3X** au lieu de **1.6X** exigé dans le DAO (Page 132) ; - Haut-parleur intégré proposée : **10 Watts** au lieu de **16 Watts** exigé dans le DAO (Page 132) ; - Technologie proposée : **DLP** au lieu de **3LCD** ou **HD** exigé dans le DAO (Page 132) ; - N'a proposé aucune durée de vie.	Non conforme
STRUCTURE : DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI)			
1	Onduleur APC Smart 650VA	- Tension nominale d'entrée proposée : **120 V** au lieu de **230 V** exigé dans le DAO (Page 133) ; - Tension nominale de sortie proposée : **120 V** au lieu de **230 V** exigé dans le DAO (Page 133) ; - Intensité maximale du courant d'entrée proposée : **12 A** au lieu de **5.0 A** exigée dans le DAO (Page 133) ; - Temps de transfert proposé : **8 ms** Typical proposé : **12 ms** maximum au lieu de : Temps de transfert : **4 ms** Typical : **8 ms** maximum exigé dans le DAO (Page 133).	Non conforme

KING OF BUSINESS	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les raisons suivantes : • **non-validité** de la **lettre de soumission** : en effet, au **point b)** de la lettre de soumission, il est inscrit comme description des fournitures et services connexes : « ***livraison des fournitures de bureau et produits d'entretien au profit du MEM*** » alors que l'objet du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est « *Acquisition de fournitures et matériels de bureau, de consommables informatiques et d'équipements d'interconnexion au profit du **MEMP** (Accord-cadre à bons de commande).* » et celui du lot 3 est « ***Matériels et équipements de bureau*** » ; • **non-validité** de l'**engagement du soumissionnaire** : il est inscrit à la dernière puce de l'engagement du soumissionnaire : « *... en République du Bénin, **ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin**, ainsi qu'aux sanctions de ...* » au lieu de : « *... en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de ...* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)).
Attributaire : néant (lot infructueux)	

Lot N° 4	**Intitulé :** Consommables informatiques.
Procédure	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert national
Justification	Néant
Soumissionnaire(s) [soumissionnaires en lice**]**	
Néant	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaire	**Motifs**
ZENITH SERVICES	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les motifs suivants : • **non-conformité** de la **lettre de soumission** : en effet, - au **point f)** (correspondant au paragraphe g) du formulaire de la lettre de soumission) : il est fait référence à la clause **4.2** au lieu de la clause **4.3** des Instructions aux Candidats ; - au **point g)** (correspondant au paragraphe h) du formulaire de la lettre de soumission) : il est fait référence à la clause **4.3** au lieu de la clause **4.2** des Instructions aux Candidats ; - le paragraphe i) du formulaire de la lettre de soumission dont le contenu est : « ***nous ne participons pas, en qualité de candidats ou sous-traitant, à plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres conformément à la clause 4.4 des Instructions aux Candidats ; autre que des offres « variantes » présentées conformément à la clause 13 des Instructions aux candidats*** » (Page 63 du Dossier d'Appel d'Offres) ne figure pas dans la lettre de soumission du candidat. • **non-conformité** de la **déclaration de garantie d'offre** : en effet, - la **quatrième puce du point b)** du modèle de déclaration de garantie d'offre renseigné comme « ***si nous ne fournissons pas la garantie de bonne exécution du marché. si nous ne sommes pas tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats*** » (Page 99 du Dossier d'Appel d'Offres) ne figure pas dans la déclaration de garantie d'offre fournie ; - au **point 2.c)** de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « *... d'une juridiction **administrative** compétente, **conduisant à la saisie des garanties que nous avons constituées** dans le cadre de la passation du marché,...* » alors que le modèle est renseigné comme suit : « *... **d'une juridiction compétente, dans le cadre de la passation du marché,...*** » ; - au **point 3)** de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « *La présente lettre de déclaration de garantie expirera ... ou (ii) **vingt-huit (28) jours** suivant l'expiration **de notre Offre*** » alors que le modèle est renseigné comme suit : « *La présente lettre de déclaration de garantie expirera ...ou (ii) **trente (30) jours** suivant l'expiration **du délai de validité** de notre Offre* » ; - au **point 4)** de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « *... lettre **d'intention.*** » au lieu de : « *... lettre **de déclaration*** ».

	• **non-conformité** de l'**engagement du soumissionnaire** : en effet, il est inscrit à la **dernière puce** de l'engagement du soumissionnaire, « *... sanctions prévues **aux articles 122 et 123** de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 ..., **ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin,** ainsi qu'aux sanctions de disqualification ou d'exclusion de toute activité en matière de marchés publics que pourrait prononcer l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).* » au lieu de « *... aux sanctions prévues **à l'article 123** de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 ..., ainsi qu'aux sanctions de disqualification ou d'exclusion de toute activité en matière de marchés publics que pourrait prononcer l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)).
EXELLENCE TP	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable en raison de la **non-conformité** de l'**engagement du soumissionnaire**. En effet, il y est inscrit : - première puce : « *attestons avoir pris connaissance des dispositions ... solennellement l'engagement de les respecter* » au lieu de « attestons avoir pris connaissance des dispositions ...solennellement l'engagement de les respecter **sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet** » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)) ; - dernière puce : « *... en République du Bénin, **ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin**, ainsi qu'aux sanctions de ...* » au lieu de : « *... en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de ...* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire.
TRACOR BENIN	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable en raison de la **non-conformité** de la **déclaration de garantie d'offre**. En effet, au point 2.c) de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « *si nous sommes sous le coup d'une sanction de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ou d'une juridiction **administrative** compétente, **conduisant à la saisie des garanties que nous avons constituées** dans le cadre de la passation du marché,...*» alors que le modèle contenu à la page 99 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est renseigné comme suit : « *si nous sommes sous le coup d'une sanction de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ou d'une juridiction compétente, dans le cadre de la passation du marché,...* ».
INRI GROUP	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable en raison de la **non-conformité** de l'**engagement du soumissionnaire**. En effet, il y est inscrit : - première puce : « *attestons avoir pris connaissance des dispositions ... solennellement l'engagement de les respecter* » au lieu de « attestons avoir pris connaissance des dispositions ...solennellement l'engagement de les respecter **sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet** » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)) ; - dernière puce : « *... en République du Bénin, **ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin**, ainsi qu'aux sanctions de ...* » au lieu de : « *... en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de ...* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire.
SIAKA L COMPANY	Le soumissionnaire **n'a pas satisfait à l'exigence de qualification** en matière **d'expériences de marchés similaires.** En effet, **des marchés exécutés, aucun** n'est de montant égal ou supérieur à **25 279 973 F CFA HT** comme exigé au *Point 7. a) de l'Avis d'Appel d'Offres (page 5) ; à l'IC 5.1 a) des Données Particulières de l'Appel d'Offres (page 41) et au point 4.2 a) des Critères de qualification (page 54).*
SIMORGH	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les motifs suivants : • **non-validité** de la **lettre de soumission** : la référence de l'Avis d'Appel d'Offres inscrite dans la lettre de soumission est ***Avis n° : 021/MEF/PRMP/SP du 05/10/2023*** alors que l'Avis du Dossier d'Appel d'Offres est le **n°023-23/MEMP/PRMP/SP du 18/10/2023** ; • **non-validité** de la **déclaration de garantie d'offre** : la référence de l'Avis d'Appel d'Offres inscrite dans la déclaration de garantie d'offre est ***Avis n° : 021/MEF/PRMP/SP du 05/10/2023*** alors que l'Avis du Dossier d'Appel d'Offres est le **n°023-23/MEMP/PRMP/SP du 18/10/2023.**

FNAC PLANET MOBILE	Le soumissionnaire a été écarté pour n'avoir pas fourni les **fiches techniques** (détails des caractéristiques) de plusieurs articles (Toner HP 410A, Toner HP 05A, Toner HP 26A, Toner Sharp 560 FT, Toner MX238FT, Toner cartouche d'encre MX-315 FT pour copieur, Antivirus, Disque dur externe, Encre Riso INK Etype S-7124 E, etc.). En effet, il est fourni en lieu et place des fiches techniques les images d'emballages des produits.
OTHENA	Le soumissionnaire **n'a pas satisfait à l'exigence de qualification** en ce qui concerne **les expériences de marchés similaires du personnel d'encadrement.** En effet, pour les marchés présentés, **les procès-verbaux de réception tel qu'exigé** au *Point 7. b) de l'Avis d'Appel d'Offres (page 6) ; à l'IC 5.1 b) des Données Particulières de l'Appel d'Offres (page 42) et au point 4.2 a) des Critères de qualification (page 55),* ***ne sont pas fournis.***
IYA SALE BUSINESS CENTER	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les raisons suivantes : • **non-conformité** du **bordereau des prix unitaires** : en effet, le bordereau des prix unitaires fourni n'a pas pris en compte les articles de la rubrique « **STRUCTURE DECONCENTREES DU MEMP** » prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ((Voir page 87) ; • **non-conformité** du **bordereau des prix pour les fournitures à importer** : en effet, le bordereau des prix pour les fournitures n'a pas pris en compte les articles de la rubrique « **STRUCTURE DECONCENTREES DU MEMP** » prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) (Voir page 119).
PLANETECH	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les motifs suivants : • **non-conformité** de la **lettre de soumission** : en effet, - au **point d)** (correspondant au paragraphe e) du formulaire de la lettre de soumission) : il est inscrit « *… clause 19.1 des* ***Instructions aux Candidats*** *… clause 23.1 des* ***Instructions aux Candidats*** *; …* » au lieu de « *… clause 19.1 des* ***Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)*** *… clause 23.1 des DPAO ; …* » conformément au formulaire prévu dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) (Voir page 63) ; - au **point f)** (correspondant au paragraphe g) du formulaire de la lettre de soumission) : « il est fait référence à la clause **4.2** au lieu de la clause **4.3** des Instructions aux Candidats ; - au **point g)** (correspondant au paragraphe h) du formulaire de la lettre de soumission) : il est fait référence à la clause **4.3** au lieu de la clause **4.2** des Instructions aux Candidats. • **non-conformité** de la **déclaration de garantie d'offre** : en effet, - la **quatrième puce du point b)** du modèle de déclaration de garantie d'offre renseigné comme « ***si nous ne fournissons pas la garantie de bonne exécution du marché, si nous ne sommes pas tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats*** » (Page 99 du Dossier d'Appel d'Offres) ne figure pas dans la déclaration de garantie d'offre fournie ; - au point **2.c)** de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « *… d'une juridiction* ***administrative*** *compétente,* ***conduisant à la saisie des garanties que nous avons constituées*** *dans le cadre de la passation du marché, conformément aux dispositions* ***des articles 126 et 127*** *de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics* » alors que le modèle est renseigné comme suit : « *…* ***d'une juridiction compétente, dans le cadre de la passation du marché****, conformément aux dispositions* ***de l'article 123*** *de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics* » ; - au **point 3)** de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « *La présente lettre de déclaration de garantie expirera … ou (ii)* ***vingt-huit (28) jours*** *suivant l'expiration* ***de notre Offre*** » alors que le modèle est renseigné comme suit : « *La présente lettre de déclaration de garantie expirera …ou (ii)* ***trente (30) jours*** *suivant l'expiration* ***du délai de validité*** *de notre Offre* » ; - au **point 4)** de la déclaration de garantie d'offre, il est inscrit « *… lettre* ***d'intention.*** » au lieu de : « *… lettre* ***de déclaration*** ». • **non-conformité** de l'**engagement du soumissionnaire** : en effet, il est inscrit à la **dernière puce** de l'engagement du soumissionnaire, « *… sanctions prévues* ***aux articles 122 et 123*** *de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 …,* ***ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin,*** *ainsi qu'aux sanctions de disqualification et d'exclusion …* » au lieu de « *… aux sanctions*

	prévues ***à l'article 123*** *de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 …, ainsi qu'aux sanctions de disqualification ou d'exclusion …* » comme contenu dans le modèle de l'engagement du soumissionnaire (Page 103 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)) ; • **non-validité** du **bordereau des prix unitaires** : en effet, le bordereau des prix unitaires fourni n'a pas pris en compte la rubrique « **STRUCTURE : CABINET** » prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ((Voir page 87) ; • **non-validité** du **bordereau des prix pour les fournitures déjà importées** : en effet, le bordereau des prix pour les fournitures n'a pas pris en compte la rubrique « **STRUCTURE : CABINET** » prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) (Voir page 119).
Attributaire	
Nom	**DESCO INTERNATIONAL**
Montant proposé	Trente-deux millions deux cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt (32 262 380) F CFA Toutes Taxes Comprises.
Montant évalué (corrigé)	Trente-deux millions deux cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt (32 262 380) F CFA Toutes Taxes Comprises.
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Acquisition de fournitures et matériels de bureau, de consommables informatiques et d'équipements d'interconnexion au profit du MEMP (Accord-cadre à bons de commande), Lot 4 : **Consommables informatiques.**
Prix	**Trente-deux millions deux cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt (32 262 380) F CFA Toutes Taxes Comprises.**
Délai d'exécution	Douze (12) mois
Part de sous-traitance	Néant
Variante pris en compte	Non applicable

Lot N° 5	**Intitulé :** Equipements d'interconnexion.
Procédure	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert national
Justification	Néant
Soumissionnaire(s) [soumissionnaires en lice]	
Néant	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaire	**Motifs**
SIMORGH	L'offre du soumissionnaire n'est pas recevable pour les motifs ci-après : • **non-validité** de la **lettre de soumission** : la référence de l'Avis d'Appel d'Offres inscrite dans la lettre de soumission est ***Avis n° : 021/MEF/PRMP/SP du 05/10/2023*** alors que l'Avis du Dossier d'Appel d'Offres est le **n°023-23/MEMP/PRMP/SP du 18/10/2023** ; • **non-validité** de la **déclaration de garantie d'offre** : la référence de l'Avis d'Appel d'Offres inscrite dans la déclaration de garantie d'offre est ***Avis n° : 021/MEF/PRMP/SP du 05/10/2023*** alors que l'Avis du Dossier d'Appel d'Offres est le **n°023-23/MEMP/PRMP/SP du 18/10/2023.**
GROUPEMENT TOP SYSTEM – GRAFNET	L'offre du soumissionnaire **GROUPEMENT TOP SYSTEM – GRAFNET** n'est pas recevable pour les raisons suivantes : • **non-validité** de la **lettre de soumission** : il est inscrit dans la lettre de soumission deux paragraphes qui ne sont pas figurent pas dans le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres (Voir pages 62 et 63). Il s'agit de : - *" Le soumissionnaire précisera le prix total de son offre en mentionnant obligatoirement selon le cas, le prix hors taxes (29 614 407 HT) ou le prix toutes taxes comprises (34 945 000 TTC) "* ; et - *" Pour les marchés à lot unique : seuls les rabais inconditionnels sont permis ; Pour les marchés à lots multiples : les deux types de rabais (conditionnels et inconditionnels) sont permis "*

	• **non-conformité** de la **déclaration de garantie d'offre** : en effet, au point **2.c)** de la déclaration de garantie d'offre, il est fait référence à la loi **11°2020-26 du 29 septembre 2020** portant code des marchés publics » au lieu de la loi **n°2020-26 du 29 septembre 2020** portant code des marchés publics ; • **non-conformité** de l'**engagement du soumissionnaire** : en effet, à la **dernière puce** de l'engagement du soumissionnaire, il est fait référence à la loi **11°2020-26 du 29 septembre 2020** portant code des marchés publics » au lieu de la loi **n°2020-26 du 29 septembre 2020** portant code des marchés publics.
Attributaire : néant (lot infructueux)	

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a adopté les propositions d'attribution provisoire ci-après :

N° des lots	Attributaire	Montant (F CFA Toutes Taxes Comprises)	
		En lettres	En chiffres
1	**DESCO INTERNATIONAL**	Soixante-deux millions cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt et un	**62 179 481**
2	**SIAKA L COMPANY**	Trente-deux millions neuf cent vingt-deux mille	**32 922 000**
3	**INFRUCTUEUX**		
4	**DESCO INTERNATIONAL**	Trente-deux millions deux cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt	**32 262 380**
5	**INFRUCTUEUX**		

La séance a été clôturée à 17 heures 30 minutes.

Fait à Porto-Novo, le 12/02/2024

Ont signé,

Le Président

H. Emmanuel K. IMOROU
PRMP/MEMP

Le Rapporteur

Virgile DAKPOGAN
Collaborateur PRMP

Les membres

Jean AFOKPA
Représentant DPAF

Coffi KOUDEMAGNON
Représentant DEC

Armand HOUNDJE
Représentant DSI

REPUBLIQUE DU BENIN

****

Fraternité- Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (ANAEPMR)

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° T_DPET_76257 du 04 juillet 2023

Objet du dossier d'appel à concurrence :

REALISATION DES TRAVAUX DE NOUVEAUX FORAGES Y COMPRIS LES ETUDES D'IMPLANTATION DANS LE CADRE DU PROJET « EQUITE »

Sources de financement : BUDGET NATIONAL

Imputations budgétaires : 077003014

Janvier 2024

PROCES–VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Objet : **Dossier d'appel d'offres** n° **T_DPET_76257 du 04 juillet 2023** relatif à la réalisation des travaux de nouveaux forages y compris les études d'implantation dans le cadre du projet « EQUITE »

Mode de passation : Appel d'offres

L'an deux mil vingt-quatre et le 30 janvier à 10 heures, dans la salle de réunion du 2e étage du siège de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°023/23/PR/ANAEPMR/ PRMP/AD du 07 août 2023, portant mise en place de la commission ad'hoc d'ouverture et d'évaluation des offres, les personnes dont les noms suivent :

- **Président** : Gnonnan Christian BODJRENOU, PRMP/ANAEPMR
- **Rapporteur** : Ashley Byll EHOUN, SPM/ANAEPMR
- **Membres** :

Nom et Prénoms	Qualité	Administration	Adresses	Observations
LOKO S. Gilles	Rpt DAF	ANAEPMR	Tel: 96 16 63 20 Email: sgloko@preidence.bj	Voix délibérante
KOUSSAKOU T. Débora	RPET	ANAEPMR	Tel: 95 95 41 23 Email: tkoussakou@presidence.bj	Voix délibérante
DJINADOU Rachade	SSSE	ANAEPMR	Tel : 97 72 40 95 Email : djinadou2009@gmail.com	Voix délibérante
BOKO Gildas Houénagnon	RCST	ANAEPMR	Tel : 94 44 45 55 Email : gboko@presidence.bj	Voix délibérante
DEKA Adjouavi Sylvie	Rpte DPET	ANAEPMR	Tel : 95 52 01 11 Email : adeka@presidence.bj	Voix délibérante

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot N° 1	**Intitulé :** Lot 1 (Z1-AV-EQ) : Réalisation des études d'implantation et travaux de 50 forages d'exploitation à gros débit pour la ressource en eau potable pour 19 Systèmes d'Approvisionnement en eau potable multi village (SAEPmV) dans les Départements de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga.
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres**
Justification	**N/A**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**N/A**
Soumissionnaire(s)	
- BIB-BF Sarl - LUXURY BUSINESS GROUP - COGETRA - BATIFORT SUARL - ENIM SARL - Groupement SARA GROUP/FFA - GGF SERVICES SARL - ASI BF SA - EEPC - CGCINT	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
BIB-BF Sarl	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour non-conformité de la garantie de soumission pour les deux lots (1 et 2). En effet, l'avant-dernier paragraphe de la garantie de soumission a été omis au niveau des deux lots. Ledit paragraphe est libellé comme suit : « ***La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au candidat, lorsque nous recevrons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du candidat ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au candidat, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification au candidat du rejet de son offre ou (ii) de la publication de l'avis d'attribution définitive du Marché ; (c) trente (30) jours après l'expiration de l'offre*** ». L'absence de ce paragraphe qui définit les conditions d'expiration de la garantie de soumission, est une omission majeure.
LUXURY BUSINESS GROUP	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour l'absence des pièces éliminatoires suivantes : - le sous-détail des prix pour les lots 1, 2 et 3 ; - la garantie de soumission : le soumissionnaire a fourni en lieu et place de la garantie de soumission requise, une lettre de déclaration de garantie d'offre. Cette possibilité n'est offerte qu'aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) béninoises. Le soumissionnaire étant une entreprise togolaise

	immatriculée au RCCM de Lomé sous le numéro TG-LFW-01-2023-B13-0214 du 31 mai 2018, sa déclaration de garantie d'offre est irrecevable ; il devait plutôt fournir la garantie de soumission comme requis par le DAOI. Il faut aussi signaler aussi que cette déclaration de garantie d'offre indûment présentée n'est pas faite par lot et ne comporte non plus aucune précision sur les lots ; - l'attestation de conformité sanitaire pour les tuyaux PVC.
COGETRA	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour absence du sous-détail des prix unitaires.
BATIFORT SUARL	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour les motifs suivants : - défaut de l'attestation de conformité sanitaire des tuyaux PVC : l'attestation de conformité sanitaire fournie est relative au tuyau PEHD et non au PVC comme requis ; ladite attestation n'est plus en cours de validité depuis le 23 avril 2023 ; donc elle n'était plus en cours de validité lors de la soumission ; - non-conformité de l'organisation des travaux sur site et de la méthode d'exécution des travaux.
ENIM SARL	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour absence de l'attestation de conformité sanitaire requise par le DAOI.
Groupement SARA GROUP/FFA	Le groupement est classé deuxième moins disant sur le lot à l'issue de l'examen détaillé.
GGF SERVICES SARL	L'offre du soumissionnaire pour le lot 1 est rejetée pour défaut de présentation de la liste du personnel (Formulaire PER 1) conformément au NB relatif à l'Annexe A-1-2 : Pièces nécessaires pour la conformité technique.
EEPC	L'offre du soumissionnaire n'a pas été évaluée pour le motif suivant : - **Présentation des offres :** les lots 1, 2 et 3 ne sont pas présentés séparément comme requis par les points 9 et 14 de l'avis d'appel d'offres et par la clause 21.1 des Instructions aux Candidats.
ASI BF SA	L'offre du soumissionnaire n'a pas été évaluée pour le motif suivant : - **Présentation des offres :** les lots 1, 2 et 3 ne sont pas présentés séparément comme requis par les points 9 et 14 de l'avis d'appel d'offres et par la clause 21.1 des Instructions aux Candidats.
Attributaire	
Nom :	**CGCINT**
Montant proposé	**993 564 950 F CFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**993 564 950 F CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Réalisation des études d'implantation et travaux de 50 forages d'exploitation à gros débit pour la ressource en eau potable pour 19 Systèmes d'Approvisionnement en eau potable multi village (SAEPmV) dans les Départements de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga, Lot 1 (Z1-AV-EQ)

Prix	**842 004 195 FCFA HT**	**993 564 950 F CFA TTC**
Délai d'exécution	Dix (10) mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Les études d'implantation des forages sont à sous-traiter au cabinet BERA	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Lot N° 2	**Intitulé :** Lot 2 (Z1-AV-EQ) : Réalisation des études d'implantation et travaux de 57 forages d'exploitation à gros débit pour la ressource en eau potable pour 19 Systèmes d'Approvisionnement en eau potable multi village (SAEPmV) dans le Département du Borgou
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres**
Justification	**N/A**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**N/A**
Soumissionnaires	
- BIB-BF Sarl - LUXURY BUSINESS GROUP - BATIFORT SUARL - UNIVERSAL SOLUTIONS COMPANY SARL - ENIM SARL - Groupement SARA GROUP/FFA - GGF SERVICES SARL - Groupement FORAG-EMT - SAFRICAS CONGO SA - ORBIS CORPORATE SARL - ASI BF SA - EEPC - CGCINT - CAPITAL SARL	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
BIB-BF Sarl	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour non-conformité de la garantie de soumission pour les deux lots (1 et 2). En effet, l'avant-dernier paragraphe de la garantie de soumission a été omis au niveau des deux lots. Ledit paragraphe est libellé comme suit : « ***La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé***

	au candidat, lorsque nous recevrons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du candidat ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au candidat, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification au candidat du rejet de son offre ou (ii) de la publication de l'avis d'attribution définitive du Marché ; (c) trente (30) jours après l'expiration de l'offre ». L'absence de ce paragraphe qui définit les conditions d'expiration de la garantie de soumission, est une omission majeure.
LUXURY BUSINESS GROUP	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour l'absence des pièces éliminatoires suivantes : - le sous-détail des prix pour les lots 1, 2 et 3 ; - la garantie de soumission : le soumissionnaire a fourni en lieu et place de la garantie de soumission requise, une lettre de déclaration de garantie d'offre. Cette possibilité n'est offerte qu'aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) béninoises. Le soumissionnaire étant une entreprise togolaise immatriculée au RCCM de Lomé sous le numéro TG-LFW-01-2023-B13-0214 du 31 mai 2018, sa déclaration de garantie d'offre est irrecevable ; il devait plutôt fournir la garantie de soumission comme requis par le DAOI. Il faut aussi signaler aussi que cette déclaration de garantie d'offre indûment présentée n'est pas faite par lot et ne comporte non plus aucune précision sur les lots ; - l'attestation de conformité sanitaire pour les tuyaux PVC.
BATIFORT SUARL	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour les motifs suivants : - défaut de l'attestation de conformité sanitaire des tuyaux PVC : l'attestation de conformité sanitaire fournie est relative au tuyau PEHD et non au PVC comme requis ; ladite attestation n'est plus en cours de validité depuis le 23 avril 2023 ; donc elle n'était plus en cours de validité lors de la soumission ; - non-conformité de l'organisation des travaux sur site et de la méthode d'exécution des travaux.
UNIVERSAL SOLUTIONS COMPANY SARL	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour non validité de l'attestation de conformité sanitaire des tuyaux PVC.
ENIM SARL	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour absence de l'attestation de conformité sanitaire requise par le DAOI.
Groupement SARA GROUP/FFA	Le groupement est classé deuxième moins disant sur le lot à l'issue de l'examen détaillé et ne remplit pas tous les critères de qualification notamment ceux relatifs à la capacité financière.
GGF SERVICES SARL	L'offre du soumissionnaire pour le lot 2 est présumée anormalement basse. Invité à justifier le montant de ladite offre, le soumissionnaire n'a pu démontrer de façon objective et convaincante son estimation financière. Certains de ses arguments paraissent trop subjectifs, en contradiction avec l'offre et sont pour la plupart des déclarations et non des justifications. L'offre est donc rejetée pour prix anormalement bas.
Groupement FORAG-EMT	Les offres du soumissionnaire pour le lot 2 et le lot 3 sont évaluées les moins disant mais il ne remplit pas les conditions nécessaires au cumul des deux lots et la commission lui a attribué le lot 3.
SAFRICAS CONGO SA	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour absence du sous-détail des prix unitaires.

ORBIS CORPORATE SARL	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour absence du sous-détail des prix unitaires.
ASI BF SA	L'offre du soumissionnaire n'a pas été évaluée pour le motif suivant : - **Présentation des offres :** les lots 1, 2 et 3 ne sont pas présentés séparément comme requis par les points 9 et 14 de l'avis d'appel d'offres et par la clause 21.1 des Instructions aux Candidats.
EEPC	L'offre du soumissionnaire n'a pas été évaluée pour le motif suivant : - **Présentation des offres :** les lots 1, 2 et 3 ne sont pas présentés séparément comme requis par les points 9 et 14 de l'avis d'appel d'offres et par la clause 21.1 des Instructions aux Candidats.
CGCINT	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour absence de la lettre de soumission y relative. En effet, la lettre de soumission dans l'offre du soumissionnaire est relative au lot 3 au lieu du lot 2.
CAPITAL SARL	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour le motif suivant : • **Attestation de conformité sanitaire** : la pièce n'est pas fournie ; le soumissionnaire a fourni plutôt un certificat de conformité signé par le fabricant lui-même au lieu de l'attestation de conformité sanitaire des tuyaux PVC signée par un organisme indépendant tel que requis ; • **Méthode de réalisation et calendriers d'exécution, de mobilisation du personnel et du matériel :** incohérence de la chronologie, de l'articulation ou de l'échelonnement des activités et tâches dans l'exécution des travaux ou des ouvrages.

Attributaire		
Nom :	**Néant (Lot déclaré infructueux)**	
Montant proposé	**Néant**	
Montant évalué (corrigé)	**Néant**	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Lot 2 (Z1-AV-EQ) : Réalisation des études d'implantation et travaux de 57 forages d'exploitation à gros débit pour la ressource en eau potable pour 19 Systèmes d'Approvisionnement en eau potable multi village (SAEPmV) dans le Département du Borgou	
Prix	**Néant**	**Néant**
Délai d'exécution	Dix (10) mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Les études d'implantation des forages seront sous-traitées au cabinet : **Néant**	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Lot N° 3	**Intitulé :** Lot 3 (Z2-AV-EQ) : Réalisation des études d'implantation et travaux de 53 forages d'exploitation à gros débit pour la ressource en eau potable de 42 SAEPmV dans les Départements de l'Atlantique, des Collines, de l'Ouémé, du Plateau, du Couffo, du Mono et du Zou.
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres**
Justification	**N/A**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**N/A**
Soumissionnaires	
- LUXURY BUSINESS GROUP - COGETRA - Groupement SARA GROUP/FFA - GGF SERVICES SARL - Groupement FORAG-EMT - SAFRICAS CONGO SA - ASI BF SA - EEPC - CGCINT	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
LUXURY BUSINESS GROUP	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour l'absence des pièces éliminatoires suivantes : - le sous-détail des prix pour les lots 1, 2 et 3 ; - la garantie de soumission : le soumissionnaire a fourni en lieu et place de la garantie de soumission requise, une lettre de déclaration de garantie d'offre. Cette possibilité n'est offerte qu'aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) béninoises. Le soumissionnaire étant une entreprise togolaise immatriculée au RCCM de Lomé sous le numéro TG-LFW-01-2023-B13-0214 du 31 mai 2018, sa déclaration de garantie d'offre est irrecevable ; il devait plutôt fournir la garantie de soumission comme requis par le DAOI. Il faut aussi signaler aussi que cette déclaration de garantie d'offre indûment présentée n'est pas faite par lot et ne comporte non plus aucune précision sur les lots ; - l'attestation de conformité sanitaire pour les tuyaux PVC.
COGETRA	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour absence du sous-détail des prix unitaires.
Groupement SARA GROUP/FFA	Le soumissionnaire est classé troisième moins disant à l'issue de l'examen détaillé mais ne remplit pas les critères de qualification notamment ceux relatifs à la capacité financière et au matériel.
GGF SERVICES SARL	Lors de la vérification des critères de qualification du soumissionnaire pour le lot 3, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres a noté que certaines informations fournies dans ladite offre nécessitent la vérification de leur

	authenticité ou un complément d'informations, avant leur prise en compte. A l'issue du délai fixé au soumissionnaire pour apporter les réponses, bien qu'ayant accusé réception du courrier et promis d'y répondre dans le délai, le soumissionnaire n'a pu apporter aucune réponse à la commission. En raison du manque des informations complémentaires demandées pour apprécier l'effectivité des informations et l'authenticité des documents fournis, la commission n'a pu conclure que le soumissionnaire respecte les critères de qualification.
SAFRICAS CONGO SA	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour absence du sous-détail des prix unitaires.
ASI BF SA	L'offre du soumissionnaire n'a pas été évaluée pour le motif suivant : - **Présentation des offres :** les lots 1, 2 et 3 ne sont pas présentés séparément comme requis par les points 9 et 14 de l'avis d'appel d'offres et par la clause 21.1 des Instructions aux Candidats.
EEPC	L'offre du soumissionnaire n'a pas été évaluée pour le motif suivant : - **Présentation des offres :** les lots 1, 2 et 3 ne sont pas présentés séparément comme requis par les points 9 et 14 de l'avis d'appel d'offres et par la clause 21.1 des Instructions aux Candidats.
CGCINT	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour absence de la lettre de soumission y relative. En effet, la lettre de soumission dans l'offre du soumissionnaire est relative au lot 2 au lieu du lot 3.

Attributaire		
Nom :	**Groupement FORAG-EMT**	
Montant proposé	**1 080 290 000 F CFA TTC**	
Montant évalué (corrigé)	**1 080 290 000 F CFA TTC**	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Lot 3 (Z2-AV-EQ) : Réalisation des études d'implantation et travaux de 53 forages d'exploitation à gros débit pour la ressource en eau potable de 42 SAEPmV dans les Départements de l'Atlantique, des Collines, de l'Ouémé, du Plateau, du Couffo, du Mono et du Zou.	
Prix	**915 500 000 F CFA HTVA**	**1 080 290 000 F CFA TTC**
Délai d'exécution	Dix (10) mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Les études d'implantation des forages seront sous-traitées au cabinet Groupe IGA	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot 1 (Z1-AV-EQ) : Réalisation des études d'implantation et travaux de 50 forages d'exploitation à gros débit pour la ressource en eau potable pour 19 Systèmes d'Approvisionnement en eau potable multi village (SAEPmV)	CGCINT	Neuf cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante

dans les Départements de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga		**(993 564 950)** Francs CFA Toutes Taxes Comprises
Lot 2 (Z1-AV-EQ) : Réalisation des études d'implantation et travaux de 57 forages d'exploitation à gros débit pour la ressource en eau potable pour 19 Systèmes d'Approvisionnement en eau potable multi village (SAEPmV) dans le Département du Borgou	NEANT	NEANT
Lot 3 (Z2-AV-EQ) : Réalisation des études d'implantation et travaux de 53 forages d'exploitation à gros débit pour la ressource en eau potable de 42 SAEPmV dans les Départements de l'Atlantique, des Collines, de l'Ouémé, du Plateau, du Couffo, du Mono et du Zou.	Groupement FORAG SA / EMT	Un milliard quatre-vingt millions deux cent quatre-vingt-dix mille **(1 080 290 000)** francs CFA Toutes Taxes Comprises
TOTAL : deux milliards soixante-treize millions huit cent cinquante-quatre mille neuf cent cinquante (2 073 854 950) francs CFA toutes taxes comprises		

Le Président a clôturé la séance à 12 heures.

Fait à Cotonou, le 30 janvier 2024

Ont signé :

Le Président

Gnonnan Christian BODJRENOU
PRMP/ANAEPMR

Le Rapporteur

Ashley Byll EHOUN
SPM/ANAEPMR

Les membres

Sylvie DEKA
Rpte DPET/ANAEPMR

Téna Débora KOUSSAKOU
RPET/ANAEPMR

Sévi Gilles LOKO
Rpt DAF/ANAEPMR

Gildas BOKO
RCST/AANEPMR

Absent

Rachade DJINADOU
SSE/ANAEPMR

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail

MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PORT AUTONOME DE COTONOU (PAC)

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS (DMP)

PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE REVUE DU 09 FEVRIER 2024

Objet du dossier d'appel d'offres

Aménagement et reconditionnement de conteneurs devant servir de bureaux au PAC LOT 1 et LOT2

FEVRIER 2024

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Avis d'appel d'offres national ouvert N°015/2023/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 27/12/2023 relatif à l'aménagement et reconditionnement de conteneurs devant servir de bureaux au PAC

Mode de passation : Appel d'offres national ouvert.

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 09 février à 10 heures 30 minutes, dans la salle de dépouillement de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres a procédé à l'attribution provisoire du marché relatif à l'avis cité en objet à la suite de la prise en compte du recours du soumissionnaire TARMAK.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N° 009/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 18 janvier 2024.** Les personnes dont les noms suivent :

- **Président** : Félix Dieudonné ADAHE VIGBE DMP/PAC

- **Rapporteur** : Sorhibou AVLESSI, Spécialiste en Passation des Marchés Publics, Coll/DMP

- **Membres** :

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
DI	Sévérin TOSSOU	Coll/SGC/DT/DI	**Avec voix délibérative**

Les résultats d'analyses détaillées des offres se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :

LOT 1	**Intitulé :** Aménagement et reconditionnement de conteneurs devant servir de bureaux au PAC.
Procédures	
Mode de passation	Avis d'appel d'offres national ouvert
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe	

de contrôle	
Soumissionnaire(s)	
TARMAK **ZENITH CORPORATION** **BGL SARL** **PREFABATIM** **COLONNE SARL** **GEF5 GROUP SERVICES** **EDORGNON** **GROUPE TECHNIQUES PLUS**	
Soumissionnaire écarté :	
Soumissionnaires	**Motifs**
TARMAK	Offre **(97 255 533 TTC)** plus chère que celui de l'attributaire provisoire .
ZENITH CORPORATION	Offre corrigée **(105 385 355TTC)** plus chère que celui de l'attributaire provisoire .
BGL SARL	**L'offre est non conforme** : Le Planning de mobilisation des matériaux est établi sur trois (3) mois mais ne renferme pas les matériaux du second œuvre notamment :les matériels électriques, climatisations, informatiques, réseaux ,fibre optique ,faux plafond et carrelage conformément aux exigences du dossier d'appel à concurrence.
PREFABATIM	**Offre non recevable** : Le soumissionnaire a fourni une lettre de soumission qui ne mentionne pas l'alinéa g) du modèle de lettre de soumission du dossier d'appel à concurrence. De même ce soumissionnaire a fourni le Bordereau de Prix Unitaires non daté.
COLONNE SARL	**Offre non conforme** : Le Planning d'approvisionnement établi sur trois (3) mois mais non conforme au dossier d'appel à concurrence car ne mentionne pas les volets informatique et fibre optique. La méthodologie est fournie mais non conforme au dossier d'appel à concurrence car ne mentionne pas les volets informatique et fibre optique. Planning d'exécution des travaux établi sur trois (3) mois conformément à la lettre de soumission mais non conforme au dossier d'appel à concurrence car ne mentionne pas les volets informatique et fibre optique
GEF5 GROUP SERVICES	**Offre non recevable** : Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission qui fait référence à l'alinéa g) aux clauses 3.1 et 4.3 au lieu des clauses 3.2 et 4.3 conformément au modèle du dossier. De même la lettre de déclaration fournie mentionne 28 jours au lieu 30 jours.
GROUPE TECHNIQUES PLUS	**Offre est non recevable :** Au dépôt de l'offre le soumissionnaire a présenté deux exemplaires de son offre sans faire figurer sur celles-ci les mentions « ORIGINAL » et « COPIE ». Il s'agit d'un défaut de présentation

Attributaire	
Nom	**ETS EDORGNON**
Montant proposé TTC	**95 426 526 TTC**
Montant évalué (corrigé) TTC	**95 426 578 TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Aménagement et reconditionnement de conteneurs devant servir de bureaux au PAC LOT 1.**
Prix	F CFA
Délai d'exécution	Trois (03) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non Applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

LOT 2

LOT 2	**Intitulé :** Aménagement et reconditionnement de conteneurs devant servir de bureaux au PAC.
Procédures	
Mode de passation	Avis d'appel d'offres national ouvert
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	
Soumissionnaire(s)	
TARMAK **ZENITH CORPORATION** **BGL SARL** **PREFABATIM** **CYARO GROUP**	

COLONNE SARL **HANGNONDJI ET FILS** **EDORGNON** **GROUPE TECHNIQUES PLUS**	
Soumissionnaire écarté :	
Soumissionnaires	**Motifs**
TARMAK	**L'offre est non conforme** : Les preuves des expériences et de qualifications du personnel fournies ne sont pas conformes aux exigences du dossier d'appel à concurrence.
ZENITH CORPORATION	**L'offre est non conforme :** Les preuves des expériences et de qualifications du personnel fournies ne sont pas conformes aux exigences du dossier d'appel à concurrence.
BGL SARL	**L'offre est non conforme** : Le Planning de mobilisation des matériaux est établi sur deux (2) mois mais ne renferme les matériaux du second œuvre notamment :les matériels électriques, climatisations, informatiques, réseaux ,fibre optique ,faux plafond et carrelage conformément aux exigences du dossier d'appel à concurrence.
PREFABATIM	**Offre non recevable** : Ce soumissionnaire a fourni un Bordereau des prix unitaires non daté et un Devis quantitatif et estimatif non daté et non cacheté. Ces pièces sont non conformes
CYARO GROUP	**Offre non conforme** : Le poste 506 a été omis au niveau du bordereau des prix unitaires fourni. Ce bordereau des prix est donc non conforme car il est non exhaustif.
COLONNE SARL	**Offre non conforme** : Le planning d'approvisionnement établi sur deux (2) mois mais non conforme au dossier d'appel à concurrence car ne mentionne pas les volets informatique et fibre optique. La méthodologie est fournie mais non conforme au dossier d'appel à concurrence car ne mentionne pas les volets informatique et fibre optique. Le Planning d'exécution des travaux établi sur deux (2) mois conformément à la lettre de soumission mais non conforme au dossier d'appel à concurrence car ne mentionne pas les volets informatique et fibre optique.
HANGNONDJI ET FILS	**Offre non recevable** : Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission qui fait référence à l'alinéa g) aux clauses 3.1 et 4.3 au lieu des clauses 3.2 et 4.3 conformément au modèle du dossier. De même la lettre de déclaration fournie mentionne 28 jours au lieu 30 jours.
GROUPE TECHNIQUES PLUS	**Offre est non recevable :** Au dépôt de l'offre le soumissionnaire a présenté deux exemplaires de son offre sans faire figurer sur celles-ci les mentions « ORIGINAL » et « COPIE ». Il s'agit d'un défaut de présentation
Attributaire	
Nom	**ETS EDORGNON**
Montant proposé TTC	**76 263 551 TTC**

Montant évalué (corrigé) TTC	**76 263 551 TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Aménagement et reconditionnement de conteneurs devant servir de bureaux au PAC LOT 2.**
Prix	F CFA
Délai d'exécution	Deux (02) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non Applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant TTC
Aménagement et reconditionnement de conteneurs devant servir de bureaux au PAC LOT 1	**ETS EDORGNON :** **Illot :1060,Quartier vodje allobattin Cotonou**, Tél : 99252692	**95 426 578 TTC**
Aménagement et reconditionnement de conteneurs devant servir de bureaux au PAC LOT 2	**ETS EDORGNON :** **Illot :1060,Quartier vodje allobattin Cotonou**, Tél : 99252692	**76 263 551 TTC**

Le Président a clôturé la séance à 11 heures 05 minutes.

Fait à Cotonou, le 09 février 2024

Ont signé :

Le Président

Felix Dieudonné ADAHE VIGBE
DMP

Le Rapporteur

Sorhibou AVLESSI
Coll DMP

Les membres

12/02/24

Sévérin TOSSOU
Coll/SGC/DT/DI

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (ANAEPMR)

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES RELATIFS A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS N°PI_ DSEC _76271

Objet de la demande de propositions :

Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR

Numéro d'identification : PI_ DSEC _76271 (SIGMAP 2022)

Financement : Budget national

Imputation budgétaire :

Date de lancement : ***16 mai 2023***

Date limite de soumission des propositions ***: 19 juin 2023***

Janvier 2024

PROCES–VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Objet : Demande de propositions n°PI_DSEC_76271 du 16 mai 2023 relative au recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR

Méthode de sélection : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 janvier à partir de 10 heures, dans la salle de réunion du 2e étage de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), Gbégamey, Ancien Siège de Libercom SA, Immeuble en Face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Loisirs et des Sports de Cotonou, la commission d'ouverture et d'évaluation a procédé à l'attribution provisoire du marché relatif à la Demande de Propositions citée en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°22/2022/PR/ANAEPMR/PRMP/AD du 05 septembre 2022, les personnes dont les noms suivent :

Président : Gnonnan Christian BODJRENOU, PRMP/ANAEPMR

Membres :

- **Ashley Byll EHOUN**, SPM/ANAEPMR
- **Sèvi Gilles Renaud LOKO,** Rpt DAF/ANAEPMR **;**
- **B. Landry BOYA,** DSEC/ANAEPMR **;**
- **Maxime AHOTONDJI,** Journaliste/Direction de la Communication de la Présidence de la République (D COM/PR).

Après l'analyse des propositions financières conformément aux clauses contenues dans la demande de propositions et suite à la négociation, la proposition du **cabinet LIGHT CETT** a été retenue pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR pour un montant de cinq cent onze millions six cent soixante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (511.663.699) francs CFA TTC.

Sous réserve de la validation de l'organe de contrôle compétent, le cabinet LIGHT CETT est déclaré attributaire provisoire et sera invité pour l'établissement de l'accord cadre.

Les motifs du rejet des offres des autres soumissionnaires sont consignés dans le tableau ci-après :

Nom des consultants	Monnaie et montant corrigé de l'offre (TTC)		Note combinée (Propositions technique et financière)	Motif du rejet	Observation
	Monnaie	Montants			
Groupement TROPIC COMMUNICATIONS-AFRICA STRATEGY	F CFA	676.081.000F CFA	77,136	Classé 2ième	RAS

Le Président a clôturé la séance à 11 heures 21 minutes.

Fait à Cotonou, le 11 janvier 2024

Ont signé

President

Gnonnan Christian BODJRENOU

Le Rapporteur

Ashley Byll EHOUN

Les membres

Gilles LOKO

Landry B. BOYA

Maxime AHOTONDJI

AMI POUR CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE POUR DEMANDE COTATION

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

Avis public à manifestation d'intérêt pour la constitution de la liste de candidats potentiels pour les demandes de cotation

Commune de Bembéréké

Avis n° /MC-BKE/PRMP/SP-PRMP du 16 février 2024

1. Le présent avis public à manifestation d'intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de la Commune de Bembéréké en cours de publication sur le SIGMaP.

2. La Commune de Bembéréké a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget de l'année 2024 des fonds, afin de financer des projets contenus dans le budget, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Demandes de Cotation relatives aux :

   - marchés de travaux ;
   - marchés de fournitures ;
   - marchés de services ;
   - marchés de prestations intellectuelles.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics ou son mandataire ; Email : prmp.bembereke@mairie.bj et prendre connaissance du dossier d'avis public à manifestation d'intérêt au secrétariat permanent des marchés publics (SP-PRMP) sis au Bloc Administratif de la Mairie de Bembéréké en face du bureau de l'Etat Civil, tous les jours ouvrables de 08 heures 00 à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de constitution de la liste de candidats potentiels à compter du 16/02/2024. Le dossier de constitution de la liste de candidats potentiels en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Bembéréké sis au Bloc Administratif de la Mairie de Bembéréké en face du bureau de l'Etat Civil.

5. Les manifestations d'intérêt devront être rédigés en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'original de la manifestation sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Bembéréké sis au Bloc Administratif de la Mairie de Bembéréké en face du bureau de l'Etat Civil au plus tard le 29 février 2024. **Le défaut de présentation de la manifestation suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les manifestations d'Intérêt qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés

Scanné avec CamScanner

6. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par domaine/type de marché. Un même candidat peut déposer des dossiers pour plusieurs ou l'ensemble des domaines listés au point 2 ci-dessus du présent avis, et pourra être retenu sur la liste pour les marchés concernés, si ses dossiers spécifiques pour chacun de ces domaines, sont jugés satisfaisants.

7. Chaque manifestation d'intérêt doit porter clairement la mention "Manifestation d'intérêt pour la constitution de la liste de candidats potentiels pour les demandes de cotation au profit de la Commune de Bembéréké".

8. Le dossier de manifestation d'intérêt doit comporter :

   - la lettre de manifestation d'intérêt pour l'inscription à la liste des potentiels candidats des demandes de cotation, datée, signée et cachetée (**Modèle à retirer au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Bembéréké**) ;
   - le registre de commerce et/ou les statuts de l'entreprise, avec en surlignage, le domaine d'activité en rapport avec le marché concerné. Les domaines d'activités désignés comme « **Diverses prestations** » ne seront pas considérés ;
   - pour les anciennes entreprises, les preuves de l'exécution d'au moins trois (03) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (attestations de bonne fin d'exécution accompagnées des pages de garde et de signature de chaque marché) ;
   - pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, les preuves des expériences de leur personnel d'encadrement (attestations de travail, certificats, attestations de bonne fin d'exécution).

9. Tout recours des candidats dans le cadre de cette procédure de constitution de liste de prestataires sera exercé suivant les modalités et délais prévus aux articles 116 et 117 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin ainsi que ceux du décret n°2020-605 du 23 décembre 2020 portant modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitations de prix.

Fait à Bembéréké, le 16 février 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics

MAIRIE DE BEMBEREKE
Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)
REP. DU BENIN

Aymaro T. S. HOUNAHO

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU BENIN

COMMUNE DE ZE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 3/ 001 /C-ZE/PRMP/SPMP du 16/02/ 2024

Relatif à :

CONSTITUTION DU REPERTOIRE DES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE BIENS, EQUIPEMENTS, TRAVAUX AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNEE 2024 AU PROFIT DE LA MAIRIE DE ZE

Autorité contractante : Commune de Zè

Gestion : 2024

Février 2024

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

Scanné avec CamScanner

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 3/ 001 /C-ZE/PRMP/SPMP du 16/02/2024

1. Le présent avis public à manifestation d'intérêt précède le plan de passation des marchés publics de la commune de Zè en cours d'élaboration.

2. *La Commune de Zè* a prévu dans le cadre de la mise en oeuvre de son plan de passation des marchés publics (PPMP) au titre de l'année 2024 et pour le compte du premier semestre, la mise en place d'une liste restreinte de prestataires susceptibles d'être consultés pour les marchés qui seront réalisés par la procedure de demande de cotation et de seuils de dispenses.

3. A cet effet et en vue de constituer ladite liste, la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Zè sollicite par le présent Avis à Manifestation d'Intérêt des candidats intéressés (sociétés, entreprises, établissements, cabinets d'étude, bureau de contrôle et consultants indépendants, etc) régulièrement installés en République du Bénin et capables de justifier leur existence légale et leur domaine de prestation par la fourniture de pièces administratives et commerciales requises.

4. Les prestations concernent :

- **Travaux :**
  - Travaux de bâtiments travaux publics ;
  - voirie et assainissement (Désensablement des rues, curage des caniveaux) ;
  - travaux divers (à préciser par les candidats).

- **Fournitures :**
  - Tous types d'équipements ;
  - tous types de matériels (transport, électrique, informatique, frigorifique, etc.) ;
  - mobiliers ;
  - confection de tee-shirt, macarons, badges ;
  - fournitures diverses (à préciser par les candidats).

- **Services :**
  - Tous types de maintenance (électrique, informatique, climatiseur, réseau d'éclairage public, etc) ;
  - entretien et réparation de biens mobiliers ;
  - entretien et réparation de matériels roulants ;
  - assurances ;
  - entretien de plantation ;
  - restauration, hôtellerie et organisation d'évènementiels ;
  - entretien de locaux et espaces publics ;

Scanné avec CamScanner

- tous travaux d'édition (imprimerie) ;
- installation de systèmes de vidéo-surveillance, de système de réseaux informatiques, internet, wifi, logiciels ;
- multimédia (sonorisation, photographie, reportage, etc.) ;
- Prestations artistiques / Impressario / prestation d'hôtesse ;
- services divers (à préciser par les candidats).

- **Prestations intellectuelles :**

  - Réalisation d'études (ingénierie, architecture, paysager, impact environnemental et social, économique, financier, etc.) ;
  - Suivi et contrôle des travaux ;
  - Prestations diverses (à préciser par les candidats).

5. La participation à cette manifestation d'intérêt telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Avis à Manifestation d'Intérêt et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 62 et 121 de ladite loi.

6. Les candidats intéressés sont invités à les informations suivantes :

❖ **Pour les entreprises, sociétés, établissements, groupement et bureaux d'études**

- Une lettre de demande d'agrément dûment datée, signée et cachetée adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics précisant les domaines souhaités ;
- le registre de commerce et/ou les statuts de l'entreprise (surligner le domaine d'activité pour lequel l'agrément est demandé. ***Les domaines d'activités désignés par « prestations diverses » ne seront pas considérées***) ;
- pour les anciennes entreprises : fournir les preuves de l'exécution d'au moins trois marchés similaires au cours des trois dernières années (attestation de bonne fin d'exécution accompagnées des pages de garde et de signature de chaque marché)
- Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence : fournir les preuves des expériences du personnel d'encadrement (joindre les attestations de travail, certificats et attestations de bonne fin d'exécution) ;

❖ **Pour les personnes physiques (consultants individuels)**

- Une lettre de demande d'agrément dûment signée adressée à la PRMP ;
- une copie légalisée de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- une copie certifiée conforme du diplôme ;

Scanné avec CamScanner

- le curriculum vitae (CV) du postulant ;
- une copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale ;
- les preuves d'exercice dans le domaine de prédilection du postulant.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la PRMP de la mairie de Zè, monsieur Kumi Amen DOVI, tél. 96 42 53 90, e-mail : prmp.mairieze@gmail.com ou se rendre au secrétariat permanent des marchés publics de la mairie de Zé situé dans le bureau annexe à gauche en entrant par le portail de la mairie, tous les jours ouvrables de 08h à 12h30 et de 14h à 17h30, heure locale.

8. Les manifestations d'intérêt devront être rédigé en langue française et déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, portant la mention « **Manifestation d'Intérêt pour la présélection des entreprises, fournisseurs, prestataires de biens, équipements, travaux au profit de la mairie de Zè** » **"A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE D'OUVERTURE".**

   Les exemplaires physiques et électroniques seront contenus dans une envelope unique qui sera déposée à l'adresse suivante : *secrétariat permanent des marchés publics de la mairie de Zé situé dans le bureau annexe à gauche en entrant par le portail de la mairie* au plus tard le 29 février 2024 à 10 heures précises.

9. Les plis qui ne parviendront pas aux heures et date supra indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes.

N.B. :

- Le candidat qui ne precise pas le domaine dans lequel il sollicite que sa manifestation d'intérêt soit retenue verra son pli rejeté;

- tout candidat qui sollicitera un agrément dans un domaine qui n'est pas inscrit dans son registre de commerce ou ses statuts verra son pli rejeté. Il en est de même pour tout consultant individuel qui sollicitera un agrément pour un domaine qui n'est pas inscrit sur son curriculum vitae appuyé par les copies certifiées conformes des attestations de diplôme, des attestations de travail ou de bonne fin d'exécution.

Zè, le 16 février 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics par intérim

Département de l'Atlantique - Commune de Zè - La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)

Kumi Amen DOVI

Scanné avec CamScanner

MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Le candidat remplit la lettre ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le format de la lettre ne doit pas être modifié. Toute réserve ou déviation substantielle, par rapport à ce format, pourra entraîner le rejet de la manifestation]

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur la Personne responsable des Marchés Publics de la commune de Zè

Monsieur la [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure habilitée],

Après avoir examiné l'avis public à manifestation d'intérêt dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature pour la constitution de la liste de candidats potentiels pour les demandes de cotation [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de manifestation d'intérêt comprend :

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences similaires [copies des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants] ou les preuves d'expériences du personnel d'encadrement [copies des attestations de travail, des certificats et des attestations de bonne fin d'exécution] ;

Veuillez agréer, Madame/Monsieur la/le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de la manifestation]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Ayant pouvoir à signer la manifestation pour et au nom de *[insérer le nom complet du candidat]*

En date du _____ jour de *[insérer la date de signature]*

Scanné avec CamScanner

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LÉGISLATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

EFPJ
ECOLE DE FORMATION DES PROFESSIONS JUDICIAIRES
Tél. : +229 99 54 54 52 - BP 988 Abomey-Calavi
Efpj18@gmail.com

LISTE DES CANDIDATS POTENTIELS RETENUS POUR LES DEMANDES DE COTATION DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES PHYSIQUES DE L'EFPJ POUR LE COMPTE DU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNEE 2024 SUITE AU PPM VALIDE LE 25 JANVIER 2024 et PUBLIE LE 26 JANVIER 2024 SUR SIGMAP

REF : APMI N°017/MJL/EFPJ/PRMP/S-PRMP/2024

N°	RAISON SOCIALE	OBSERVATIONS
DEMANDE DE COTATION N° F_DG-EFPJ_86751 : ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR LA DIRECTION DE L'EFPJ		
01	ETS GENIE ELECTRO DE L'AMITIE	
02	CASH SERVICES	
03	ESPOIR SACRE GROUP SARL	
04	AFRIK NEGOCE INTER	
05	ETS BENI MAHOUGNON	
06	Z PALACE	
07	HAVEN SARL	
08	ETS A2M	
09	MULTI SERVICES ET TRAVAUX	
10	JKD CONTINENTAL	
DEMANDE DE COTATION N° F_DG-EFPJ_86750 : ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES (LAPTOP, ARMOIRE INFORMATIQUE ET ACCESSOIRES (ONDULEUR ET REGULATEURS POUR LA DIRECTION DE L'EFPJ		
11	AFRIK NEGOCE INTER	
12	ETS GENIE ELECTRO DE L'AMITIE	
13	CASH SERVICES	
14	ESPOIR SACRE GROUP SARL	

N°	RAISON SOCIALE	OBSERVATIONS
15	MULTI SERVICES ET TRAVAUX	
16	JKD CONTINENTAL	
17	RMBI	
DEMANDE DE COTATION N° F_DG-EFPJ_86760 : SELECTION D'UN PRESTATATAIRE POUR LES RENFORMCEMENTS DE LIAISON INTERNET DE L'EFPJ ; LA FOURNITURE D'INTERNET ET L'INSONORISATION DE TROIS SALLES AU PROFIT DE LA DIRECTION DE L'EFPJ		
18	JKD CONTINENTAL	
19	ETS HAPPY CAR	
20	MULTI SERVICES ET TRAVAUX	
DEMANDE DE COTATION N° F_DG-EFPJ_86758 : ENTRETIEN, MAINTENANCE ET ACHAT DE PIECES DES CLIMATISEURS, DE LA PLOMBERIE ET AUTRES COMMODITES DE BATIMENTS DE LA DIRECTION GENERALE DE L'EFPJ		
21	MULTI SERVICES ET TRAVAUX	
22	JKD CONTINENTAL	
23	ETS BENI MAHOUGNON	
DEMANDE DE COTATION N° F_DG-EFPJ_86755 : ENTRETIEN, MAINTENANCE ET ACHAT DE PIECES DES MATERIELS INFORMATIQUES, DU CIRCUIT ELECTRIQUE Y COMPRIS LE GROUPE ELECTROGENE ET DES VEHICULES DE POOL DE LA DIRECTION GENERALE DE L'EFPJ		
25	MULTI SERVICES ET TRAVAUX	
26	JKD CONTINENTAL	
27	Z PALACE	
28	ETS GENIE ELECTRO DE L'AMITIE	
29	ETS EBENEZER LA GRACE DIVINE	
DEMANDE DE COTATION N° F_DG-EFPJ_86741 : ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR LA DIRECTION GENERALE DE L'EFPJ		
30	CASH SERVICES	
31	AFRIK NEGOCE INTER	
32	ETS BENI MAHOUGNON	
33	DIGIWEB SARL	
34	JKD CONTINENTAL	
35	BENIN XPRESS SARL	

N°	RAISON SOCIALE	OBSERVATIONS
36	LA NETTETE	
37	HAVEN SARL	
38	MULTI SERVICES ET TRAVAUX	
39	LABEL-AMAD	
40	GRAM'S OFFICE	
41	FEMO E. BUZINESS	

Fait à Abomey-Calavi le 13 Février 2024

Edithe MASSOUGBODJI

PROCES-VERBAL D'OUVERTURE

ASIN AGENCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 8088 Cotonou
00229 21 31 10 13
contact@asin.bj

MARCHE DE SERVICES

PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES OFFRES

Avis d'appel d'offres n°057/2023/ASIN/DG/PRMP/SPRMP du 02/11/2023

Objet : Sélection mobile MNO pour le déploiement des infrastructures numériques pour l'extension de la couverture dans les zones de service universel.

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2023

Imputation budgétaire : Service Universel

Commencé le : 25 janvier 2024

Achevé le : 25 janvier 2024

Janvier 2024

Procès–verbal d'ouverture des plis

Objet : Dossier d'appel d'offres n°057/2023/ASIN/DG/PRMP/SPRMP du 02/11/2023 relatif à la Sélection mobile MNO pour le déploiement des infrastructures numériques pour l'extension de la couverture dans les zones de service universel.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert International (AOOI)

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 25 janvier, à 10 heures 35 minutes, dans la salle de réunion de l'ASIN sise au 5ème étage de l'immeuble JUMMY PALACE CENTER, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis relatifs au marché cité en objet.

Ce dossier d'appel à concurrence a fait l'objet d'une publication dans le quotidien la Nation n°8364 du 09 novembre 2023, le journal des marché publics n° 310 du 06 novembre 2023 et sur le site du SIGMAP. Un addendum a été fait et publié dans le quotidien la Nation n°8391 du 18 décembre 2023, le journal des marché publics n° 321 du 18 Décembre 2023. La date limite de remise des offres qui était prévue pour le 12 décembre 2023 a été reportée et fixée au jeudi 25 janvier 2024 à 10 heures.
Le dossier d'appel à concurrence a été validé par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics suivant le procès-verbal N°02-52/DNCMP/CEA-G2B-G10/2023 du 02/02/2023.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°004/2024/ASIN/ DG/DAF/DP-SID/PRMP du 15 janvier 2024 :

- Président : Bonaventure DJEHOUINI, SPM-P SID/ASIN ;
- Rapporteur : DASSI Audrich Kenneth ; APM/ ASIN ;
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
DPIN	Lionnel DOSSOU	Chef de Projet	Avec voix délibérative
DAF	Paola HOUNGUE	Comptable	Avec voix délibérative
CCMP	HOUIHIN Christelle	Représentant CCMP	Sans voix délibérative

Aux date et heure limites de dépôt des offres, douze (12) candidats ont retiré le dossier dont un (01) a déposé son pli.
Après avoir vérifié que le quorum est atteint, la Présidente de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ouvert la séance par la lecture des noms des soumissionnaires dont les offres ont été réceptionnées et enregistrées dans le registre spécial des offres. Il s'agit de :

N°	Soumissionnaires	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
1	MOOV AFRICA	25/01/2024 à 09 h 41 mn	KOUKOUBOU Arthur Tél : 95 49 60 18	BENIN	R.A. S

La Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ensuite procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis.

Examen de la recevabilité des plis

Tableau de recevabilité des plis

N°	Soumissionnaires / Eléments à vérifier	MOOV AFRICA		
		Lot 1	Lot 2	Lot 3
1.	Respect de la date et de l'heure limites de dépôt des plis	Oui	Oui	Oui
2.	Respect du caractère anonymat des plis	Oui	Oui	Oui
3.	Respect de l'intégrité des plis	Oui	Oui	Oui
4.	Respect de la condition de retrait du DAC	Oui	Oui	Oui
Acceptation pour l'ouverture des offres : Accepté/Rejeté (*le non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet du pli*)		**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**

NB : Le non-respect de ces dispositions entraîne le rejet du pli

Ouverture des plis

L'ouverture des plis a consisté à la vérification de la présence matérielle des pièces essentielles constitutives de chaque offre. Les offres ainsi que les documents jugés les plus importants qui y sont annexés, ont été paraphés par les membres présents de ladite commission.
Les résultats de cette vérification sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau d'ouverture des plis

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires		
		MOOV AFRCA		
		Lot1	Lot 2	Lot3
1.	Enveloppes marquées « **RETRAIT** » (le cas échéant)	Oui	Oui	Oui
2.	Enveloppes marquées « **REMPLACEMENT** » (le cas échéant)	Oui	Oui	Oui
3.	Enveloppes marquées « **MODIFICATION** » (le cas échéant)	Oui	Oui	Oui
4.	Enveloppes intérieures et les mentions (2)	F	F	F
5.	Présence de clé USB	F	F	F
6.	Présence de l'offre scannée sur clé USB	F	F	F
7.	Habilitation à signer datée, signée et cachetée, le cas échéant	F	F	F
8.	Lettre de soumission datée, signée et cachetée	F	F	F
9.	Rabais	Néant	Néant	Néant
10.	Montant TTC de l'offre	1 119 820 000	353 899 700	353 899 700
11.	Montant HT de l'offre	949 000 000	299 915 000	299 915 000
12.	Bordereau des Prix Unitaires daté, signé et cacheté	F	F	F
13.	Programme d'activité chiffré	F	F	F
14.	Cadre sous détail des prix	F	F	F

15.	Garantie de la soumission ou lettre de déclaration de garantie	F	F	F
16.	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique daté, signé et cacheté	F	F	F
17.	Accord ou la promesse d'accord de groupement	NA	NA	NA
18.	Agrément délivré par l'ARCEP	F	F	F
19.	Programme d'activité signé	F	F	F
20.	Calendrier d'exécution signé	F	F	
21.	Description technique des services	F	F	F
22.	RCCM	F	F	F
23.	Etats financiers	F	F	F
24.	Attestation de Capacité financière	F	F	F
25.	Attestation d'assurance des risques professionnels	F	F	F
26.	Attestation de non-exclusion de la commande publique	F	F	F
27.	Attestation de non-faillite	F	F	F
28.	Attestation fiscale	F	F	F
29.	Attestation CNSS	F	F	F
30.	Attestation IFU	F	F	F
31.	RIB	F	F	F
32.	Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs	NF	NF	NF

15.	Garantie de la soumission ou lettre de déclaration de garantie	F	F	F
16.	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique daté, signé et cacheté	F	F	F
17.	Accord ou la promesse d'accord de groupement	NA	NA	NA
18.	Agrément délivré par l'ARCEP	F	F	F
19.	Programme d'activité signé	F	F	F
20.	Description d'exécution signé	F	F	
21.	Description technique des services	F	F	F
22.	RCCM	F	F	F
23.	Etats financiers	F	F	F
24.	Attestation de Capacité financière	F	F	F
25.	Attestation d'assurance des risques professionnels	F	F	F
26.	Attestation de non-exclusion de la commande publique	F	F	F
27.	Attestation de non-faillite	F	F	F
28.	Attestation fiscale	F	F	F
29.	Attestation CNSS	F	F	F
30.	Attestation IFU	F	F	F
31.	RIB	F	F	F
32.	Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs	F	F	F

En outre, la vérification de la présence des pièces a donné lieu aux observations suivantes :

- des soumissionnaires : Néant
- des membres du ou de la COE : Néant
- des membres de l'organe de contrôle : Néant

Les listes de présence à cette séance sont en annexe.

Le Président a clôturé la séance à 12 heures 35 minutes.

Fait à Cotonou, le 25 janvier 2023

Le Président

Bonaventure DJEHOUINNI

Le Rapporteur

Audrich Kenneth DASSI

Membres

Lionel DOSSOU

Paola HOUNGUE

L'organe de contrôle

Christelle HOUIHIN

RÉPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité- Justice-Travail

SGDS
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS ET DE LA SALUBRITÉ
Ensemble pour des villes propres et durables

MARCHE DE FOURNITURES

PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS

Avis d'Appel d'Offres DAO N°047/DG/DC/DAF/DO/PRMP/SP-PRMP du 29/12/2023 relatif à l'acquisition de matériels, équipements de tri manuel sur les points de regroupement existants et de petits outillages pour les campagnes de salubrité (accord cadre triennal a bons de commande).

Objet : *Acquisition de matériels, équipements de tri manuel sur les points de regroupement existants et de petits outillages pour les campagnes de salubrité (Accord-cadre Triennal à bons de commande.*

Source de financement	: Budget Autonome
Gestion	: 2023
Imputation budgétaire	: 68924
Accord de prêt	: Non Applicable
Commencé le	: 06 Février 2024
Achevé le	: 06 Février 2024

Février 2024

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

Procès–verbal d'ouverture des plis

Objet : *DAO N°047/DG/DC/DAF/DO/PRMP/SP-PRMP du 29/12/2023 relatif à l'acquisition de matériels, équipements de tri manuel sur les points de regroupement existants et de petits outillages pour les campagnes de salubrité (accord cadre triennal à bons de commande)*

Référence SIGMAP : *F_DO_68924*

Mode de passation : Dossier d'appel d'offres national (DAON)

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi six février à 11 heures, dans la salle de réunion de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS) SA, le Comité d'Ouverture et d'Evaluation (COE) des offres a procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis relatifs au marché cité en objet.

Ce dossier d'appel à concurrence avait fait l'objet d'une publication dans le journal « la nation » au n° 8402 du 04 Janvier 2024, dans le journal des marchés publics au n°328 du 08 Janvier 2024 et au niveau du SIGMAP le 04 janvier 2024.

L'Addendum n°1 relatif au dossier d'appel à concurrence du 29 décembre 2023 a été publié dans le journal la « nation » au n°8412 du 19 Janvier 2024 et dans le journal des marchés publics le 15 janvier 2024.

La nouvelle date limite de remise des offres était fixée au **mardi 06 Février 2024 à 10 heures précises.**

Le dossier d'appel à concurrence a été validé par la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) de la SGDS SA suivant le procès-verbal n° 180-03/SGDS /CCMP/2023 en date du 18 décembre 2023.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°105/SGDS SA/DG/DC/DAF/CSTL/PRMP/SP-PRMP/ADG du 05 Février 2024.

- **Président** : Adigoun ADESSOKPE, Rpt /PRMP,
  Rapporteur : Astride HOUNWEDO, C DASGD ;
- **Membres** :
  - M. Fiacre GLITHO, Directeur Administratif et Financier ;
  - Mme Halidath ABIBOU, Représentante du Directeur des Opérateurs ;
  - M. Cédras SODEGLA EDAH, Spécialiste en Passation des Marchés Publics.

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
SGDS SA	M. Fiacre GLITHO	DAF	***Avec voix délibérative***
SGDS SA	Mme Halidath ABIBOU	Rpte/ DO	***Avec voix délibérative***

SGDS SA	M. Cédras SODEGLA EDAH	SPMP	***Avec voix délibérative***

A également pris part à cette séance, la représentante du Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la SGDS SA, en la personne de Madame **Carol KINNOU.**

Aux nouvelles date et heure limites de dépôt des offres, vingt et un (21) candidats ont retiré le dossier et quatorze (14) soumissionnaires ont déposé leurs plis.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président du Comité d'Ouverture et d'Evaluation (COE) a ouvert la séance par la lecture des noms des soumissionnaires dont les offres ont été réceptionnées et enregistrées dans le registre spécial des offres. Il s'agit de :

LOT 1 :

Numéro d'ordre	Soumissionnaires	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
01	AKATEC GROUP SARL	06/02/2024 à 08h 40'	NINI Placide Tel : 69 66 12 40	BENIN	RAS
02	STE HAZIRA SARL	06/02/2024 à 08 h 49'	RAFIOU Hafiz Tel : 97 16 55 08		RAS
03	AMAF SANITATION	06/02/2024 à 09 h 10 '	COCO Raissa Tel : 96 49 99 87		RAS
04	ANGELUS BUSINESS	06/02/2024 à 09 h 25'	SEDOTE Hervé Tel : 66 40 08 72		RAS
05	SIMORGH SARL	06/02/2024 à 09h 27'	DONOUVOSSI Brilly Tel : 61 80 81 20		RAS
06	ABENES SARL	06/02/2024 à 09h 32 '	HOUETON Achille Tel : 69 90 55 19		RAS
07	ENEXT BENIN	06/02/2024 à 09h 38'	KAMAROU Seibou Tel : 67 68 15 87		RAS
08	GODGOD SARL	06/02/2024 à 09 h 53	DOSSOU Ronaldo Tel : 41 23 75 95		RAS

LOT2

Numéro d'ordre	Soumissionnaires	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
01	ZEDEKA SERVICES	06/02/2024 à 08h 18'	ADJOVI Martial Tel : 69 66 12 40	BENIN	RAS
02	AKATEC GROUP	06/02/2024 à 09h 39'	NINI Placide Tel : 69 66 12 40		RAS

03	STE HAZIRA	06/02/2024 à 08h 50'	RAFIOU Hafiz Tel : 97 16 55 08		RAS
04	ANGELUS BUSINESS	06/02/2024 à 09h 26'	SEDOTE Hervé Tel : 66 40 08 72		RAS
05	SIMORGH SARL	06/02/2024 à 09h 28'	DONOUVOSSI Brilly Tel : 61 80 81 20		RAS
06	ENEXT BENIN	06/02/2024 à 09h 37'	KAMAROU Seibou Tel : 67 68 15 87		RAS

Le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ensuite procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis.

➢ Examen de la recevabilité des plis

Le COE a renseigné le tableau de recevabilité par les mentions : Oui ou non le cas échéant :

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

SGDS
SOCIETE DE GESTION DES DÉCHETS ET DE LA SALUBRITÉ

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

DAO N°047/DG/DC/DAF/DO/PRMP/SP-PRMP du 29 12/2023 relatif à l'acquisition de matériels, équipements de tri manuel sur les points de regroupement existants et de petits outillages pour les campagnes de salubrité (accord cadre triennal à bons de commande) .

Date : 06-02-2024
Heures : 10 heures 30

Tableau de recevabilité des plis

LOT1

N°	Soumissionnaires / Eléments à vérifier	AKATEC GROUP SARL	STE HAZIRA SARL	AMAF SANITATION	ANGELUS BUSINESS	SIMORGH SARL	ABENES SARL	ENEXT BENIN	GODGOD SARL
1.	Respect de la date et de l'heure limites de dépôt des plis (06-02-2024 à 10H00)	06-02-24 08h40' OUI	06-02-24 08h49' OUI	06-02-24 09h10' OUI	06-02-24 09h25' OUI	06-02-24 09h27' OUI	06-02-24 09h32' OUI	06-02-24 09h38' OUI	06-02-24 09h53' OUI
2.	Respect du caractère anonymat des plis	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3.	Respect de l'intégrité des plis	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
4.	Respect de la condition de retrait du DAO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Acceptation pour l'ouverture des offres : Accepté/Rejeté *(le non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet du pli)*		**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**

SGDS
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS ET DE LA SALUBRITÉ
Ensemble pour des villes propres et durables

(2)

Lot2

N°	Soumissionnaires / Eléments à vérifier	ZEDEKA SERVICES	AKATEC GROUP	STE HAZIRA	ANGELUS BUSINESS	SIMORGH SARL	ENEXT BENIN
1.	Respect de la date et de l'heure limites de dépôt des plis (06-02-2024 à 10H00)	06-02-24 08h18' Oui	06-02-24 09h39' Oui	06-02-24 08h50' Oui	06-02-24 09h26 Oui	06-02-24 09h28' Oui	06-02-24 09h37' Oui
2.	Respect du caractère anonymat des plis	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3.	Respect de l'intégrité des plis	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
4.	Respect de la condition de retrait du DAC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Acceptation pour l'ouverture des offres : Accepté/Rejeté *(le non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet du pli)*		**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**

➢ Ouverture des plis

L'ouverture des plis a consisté à la vérification de la présence matérielle des pièces essentielles constitutives de chaque offre. Les offres ainsi que les documents jugés les plus importants qui y sont annexés, ont été paraphés par les membres présents dudit comité.

Les résultats de cette vérification sont consignés dans le tableau ci-après :

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

SGDS
SOCIETE DE GESTION DES DECHETS ET DE LA SALUBRITE

(3)

DAO N°047/DG/DC/DAF/DO/PRMP/SP-PRMP du 29 12/2023 relatif à l'acquisition de matériels, équipements de tri manuel sur les points de regroupement existants et de petits outillages pour les campagnes de salubrité (accord cadre triennal à bons de commande).

Date : 06-02-2024

Heures : 10 heures 30

Tableau d'ouverture des plis

Lot 1

N°	Eléments à verifier	SOUMISSIONNAIRES							
		AKATEC GROUP SAR	STE HAZIRA SARL	AMAF SANITATION	ANGELUS BUSINESS	SIMORGH SARL	ABENES SARL	ENEXT BENIN	GODGOD SARL
1.	Numéro du pli	03	04	06	07	09	11	13	14
2.	Date de dépôt	06/02/2024							
3.	Heure de dépôt	08h 40'	08h 49'	09h 10'	09h 25'	09h 27'	09h 32'	09h 38'	09h 53'
4.	Enveloppes intérieures et les mentions	Fourni	Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
5.	Présence de clé USB	Fourni	Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
6.	Présence de l'offre scannée sur clé USB	Fourni	Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
7.	Habilitation à signer, le cas échéant	Non Fourn	Fourni	Fourn	Non Fourni	Fourni	Fourni	Non Fourni	Fourni
8.	Lettre de soumission	Fourni	Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
9.	Montant HT de l'offre	39 037 200	88 575	Non Fourni	115 792 500	132 961 800	Non fourni	104 832 712	107 684 400[1]

[1] Le pontant en lettre HT n'est pas lisible. Le montant HT en chiffre a été mentionné.

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

N°	Eléments à verifier	SOUMISSIONNAIRES							
		AKATEC GROUP SARL	STE HAZIRA SARL	AMAF SANITATION	ANGELUS BUSINESS	SIMORGH SARL	ABENES SARL	ENEXT BENIN	GODGOD SARL
10.	Montant TTC de l'offre	164 063 896	104 518	171 717 612	136 635 150	156 894 924	241 407 980	123 702 600[2]	Non Fourni
11.	Rabais	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	5% (rabais conditionnel)[3]	Néant
12.	Bordereau des Prix Unitaires	Fourni	Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
13.	Bordereau des prix pour les fournitures	Fourni	Non Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
14.	Garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie	Fourni[4]	Fourni (Déclaration de garantie d'offre)	Fourn (Déclaration de garantie d'offre)	Fourni (Déclaration de garantie d'offre)	Fourni (Déclaration de garantie d'offre)	Fourni (AFGC)	Fourni (Déclaration de garantie d'offre)	Fourni (Déclaration de garantie d'offre)
15.	Engagement du soumissionnaire	Fourni	Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
16.	Attestation de capacité financière	Fourni (SUNU ASSURANCES)	Fourni (AFGC)	Fourni (AFGC)	Fourni (FONAGA)	Fourni (SUNU ASSURANCES)	Fourni (BIIC)	Fourni (AFGC)	Fourni (AFGC)
17.	L'accord ou la promesse de groupement, le cas échéant	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

[2] Le montant en lettre TTC est illisible. Il est mentionné donc le montant TTC en chiffre
[3] Si notre offre n'est pas la moins disante.
[4] **Chèque Bancaire n° 3396766 délivré par BIIC**

SGDS
SOCIETE DE GESTION DES DECHETS ET DE LA SALUBRITE

N°	Eléments à verifier	SOUMISSIONNAIRES							
		AKATEC GROUP SARL	STE HAZIRA SARL	AMAF SANITATION	ANGELUS BUSINESS	SIMORGH SARL	ABENES SARL	ENEXT BENIN	GODGOD SARL
18.	Fiche technique du produit délivrée par le fabricant	Fourni	Non Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
19.	Description technique du produit	Fourni	Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
20.	Prospectus	Fourni	Non Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
21.	Etats financiers (2020-2021-2022) /Bilan d'ouverture	Fourni (2020-2021-2022)	Non Fourni	Fourni (Bilan d'ouverture	Fourni (2021-2022)	Fourni (Bilan d'ouverture)	Fourni (2020-2021-2022)	Fourni (2020-2021-2022)	Fourni (2021-2022)
22.	Attestation de non exclusion de la commande publique	Fourni	Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
23.	Références techniques	Fourni	Non Fourni	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Fourni	Fourni	Non Applicable
24.	Service après-vente	Fourni	Non Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
25.	Garantie technique	Fourni	Non Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
26.	Calendrier d'exécution	Fourni	Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
27.	Plan d'indication du siège physique du soumissionnaire	Fourni	Non Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
28.	Liste du personnel	Non Applicable	Non Applicable	Fourn	Fourni	Fourni	Non Applicable	Non Applicable	Fourni
29.	Preuves des expériences et de qualifications du personnel	Non Applicable	Non Applicable	Fourn	Fourni	Fourni	Non Applicable	Fourni	Fourni

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

N°	Eléments à verifier	SOUMISSIONNAIRES							
		AKATEC GROUP SARL	STE HAZIRA SARL	AMAF SANITATION	ANGELUS BUSINESS	SIMORGH SARL	ABENES SARL	ENEXT BENIN	GODGOD SARL
30.	Engagement pour la livraison de fourniture de qualité et de remplacement des malfaçons	Fourni	Non Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Non Fourni	Fourni
31.	Attestation d'assurance risques professionnels (entreprises naissantes ou n'ayant pas trois (3) années d'existence	Non Applicable	Fourni (NOBILA ASSURANCES)	Fourn (LA GAB SA)	Fourni (NOBILA ASSURANCES)	Fourni (AFRICAINE DES ASSURANCES)	Non Applicable	Non Applicable	Fourni (AFRICAINE DES ASSURANCES)
32.	Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs	Fourni	Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
33.	Registre de commerce	Fourni (25/06/2015)	Fourni (12/02/2018)	Fourn (08/08/2023)	Fourni (30/03/2021)	Fourni (14/04/2023)	Fourni (15/03/2016)	Fourni (19/05/2020)	Fourn (10/12/2021)
34.	Autorisation du fabricant	Fourni	Non Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	**Fourni**[5]	Fourni
35.	Formulaire des Antécédents	Fourni	Fourni	Fourn	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni

[5] Il est fourni une autorisation du distributeur agréé

Lot 2

N°	Eléments à verifier	SOUMISSIONNAIRES					
		ZEDEKA SERVICES	AKATEC GROUP SARL	STE HAZIRA SARL	ANGELUS BUSINESS	SIMORGH SARL	ENEXT BENIN
1)	Numéro du pli	01	02	05	08	10	12
2)	Date de dépôt	06/02/2024					
3)	Heure de dépôt	08h 18'	08h 39'	08h 50'	09h 26'	09h 28'	09h 37'
4)	Enveloppes intérieures et les mentions	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
5)	Présence de clé USB	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
6)	Présence de l'offre scannée sur cle USB	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
7)	Habilitation à signer, le cas échéant	Fourni	Non Fourni	Fourni	Non Fourni	Fourni	Non fourni
8)	Lettre de soumission	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
9)	Montant HT de l'offre	141 111 700	139 000 000	232 655	123 093 900	120 013 000	90 749 491
10)	Montant TTC de l'offre	165 531 806	164 020 000	274 532	145 250 802	141 615 340	107 084 400
11)	Rabais	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

N°	Eléments à verifier	SOUMISSIONNAIRES					
		ZEDEKA SERVICES	AKATEC GROUP SARL	STE HAZIRA SARL	ANGELUS BUSINESS	SIMORGH SARL	ENEXT BENIN
12)	Bordereau des Prix Unitaires	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
13)	Bordereau des prix pour les fournitures	Fourni	Fourni	Non Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
14)	Garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie	Fourni (Déclaration de garantie d'offre)	Fourni[6]	Fourni (Déclaration de garantie d'offre)	Fourni (Déclaration de garantie d'offre)	Fourni (Déclaration de garantie d'offre)	Fourni (Déclaration de garantie d'offre)
15)	Engagement du soumissionnaire	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
16)	Attestation de capacité financière	Fourni (AFGC)	Fourni (SUNU ASSURANCES)	Fourni (AFGC)	Fourni (FONAGA)	Fourni (SUNU ASSURANCES)	Fourni (AFGC)
17)	L'accord ou la promesse de groupement, le cas échéant	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
18)	Fiche technique du produit délivrée par le fabricant	Fourni	Fourni	Non Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
19)	Description technique du produit	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
20)	Prospectus	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
21)	Etats financiers (2020-2021-2022) /Bilan d'ouverture	Fourni (Bilan d'ouverture)	Fourni (2020-2021-2022)	Non Fourni	Fourni (2021-2022)	Fourni (Bilan d'ouverture)	Fourni (2020-2021-2022)

[6] Chèque Bancaire n° 3396767 délivré par BIIC

N°	Eléments à verifier	SOUMISSIONNAIRES					
		ZEDEKA SERVICES	AKATEC GROUP SARL	STE HAZIRA SARL	ANGELUS BUSINESS	SIMORGH SARL	ENEXT BENIN
22)	Attestation de non exclusion de la commande publique	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
23)	Références techniques	Non Applicable	Fourni	Non Fourni	Non Applicable		Fourni
24)	Service après-vente	Fourni	Fourni	Non Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
25)	Garantie technique	Fourni	Fourni	Non Fourni	Fourni	Fourni	
26)	Calendrier d'exécution	Fourni	Fourni	Non Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
27)	Plan d'indication du siège physique du soumissionnaire	Fourni	Fourni	Non Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
28)	Liste du personnel	Fourni	Non Applicable	Non Applicable	Fourni	Fourni	Non Applicable
29)	Preuves des expériences et de qualifications du personnel	Fourni	Non Applicable	Non Applicable	Fourni	Fourni	Non Applicable
30)	Engagement pour la livraison de fourniture de qualité et de remplacement des malfaçons	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Non Fourni
31)	Attestation d'assurance risques professionnels (entreprises naissantes ou n'ayant pas trois (3) années d'existence	Fourni (LA CAB SA)	Non Applicable	Fourni (NOBILA ASSURANCES)	Fourni (NOBILA ASSURANCES)	Fourni (AFRICAINE DES ASSURANCES)	Non Applicable
32)	Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni

SGDS
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS ET DE LA SALUBRITÉ
Ensemble pour des villes propres et durables

N°	Eléments à verifier	SOUMISSIONNAIRES					
		ZEDEKA SERVICES	AKATEC GROUP SARL	STE HAZIRA SARL	ANGELUS BUSINESS	SIMORGH SARL	ENEXT BENIN
33)	Registre de commerce	Fourni (13/09/2023)	Fourni (23/06/2015)	Fourni (12/02/2018)	Fourni (30/03/2021)	Fourni (14/04/2023)	Fourni (19/05/2020)
34)	Autorisation du fabricant	Fourni	Fourni	Non Fourni	Fourni	Fourni	**Fourni** [7]
35)	Formulaire des Antécédents	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni

Légende : **F= Fourni** **NF= Non Fourni** **NA= Non applicable**

Ont signé

Les soumissionnaires

HOUETON Achille
ADENES Sarl Lot 1
RAS

GODEGBSARL
DOSSOU Ronaldo
RAS Lot 2

ANGELUS BUSINESS
SEDOTE Hervé
RAS
Lot 1, Lot 2

AKATEC GROUP
NINI Plaide
RAS
Lot 1 et 2

SIMORGH Sarl
DONOUVOSSI Billy
RAS
Lot 1 et 2

Les membres de la COE

Halidath ABIBOU

Astride HOUNKPEDO

Organe de contrôle

ce 06/02/2024

Représentante CCMP
KINNOU Carole

[7] Il est fourni une autorisation du distributeur agréé

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

En outre, la vérification de la présence des pièces a donné lieu aux observations suivantes :

- des soumissionnaires : **Néant**

- des membres du COE : **Néant**

- du membre de l'organe de contrôle : **Néant**

Les listes de présence à cette séance sont en annexe.

Le Président a clôturé la séance à 13 heures 35 minutes

Fait à Cotonou, le 06 Février 2024

Le Président

Adigoun ADESSOKPE

Le Rapporteur

Astride D. HOUNWEDO

Les membres

JOBEGLA EDAH Cédras

Flore GUIDOU

Halidath ABIBOU

L'organe de Contrôle

Ce 06/02/2024

Représentante CCOR P

KINNOU Carol

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024

ANNEXES

Bulletin officiel des marchés publics au Bénin N° 341 du 19 février 2024